

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Tuesday, May 28, 2019
Thursday, May 30, 2019 (in camera)
Thursday, June 6, 2019 (in camera)

Issue No. 71

First (final) meeting:

Subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

and

Seventy-sixth and seventy-seventh meetings:

Study on the effects of transitioning to a low carbon economy

INCLUDING:
THE TWENTIETH REPORT OF THE COMMITTEE
(The subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le mardi 28 mai 2019
Le jeudi 30 mai 2019 (à huis clos)
Le jeudi 6 juin 2019 (à huis clos)

Fascicule n° 71

Première (dernière) réunion :

Teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

Soixante-seizième et soixante-dix-septième réunions :

Étude sur les effets de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Y COMPRIS :
LE VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL
RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Cordy	Neufeld
* Day	Patterson
(or Mercer)	Richards
* Harder, P.C.	Seidman
(or Bellemare)	Simons
(or Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(or Martin)
Massicotte	* Woo
McCallum	(or Saint-Germain)
McInnis	
Mockler	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*June 5, 2019*).

The Honourable Senator LaBoucane-Benson replaced the Honourable Senator McCoy (*May 29, 2019*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Frum (*May 28, 2019*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 27, 2019*).

The Honourable Senator McCoy replaced the Honourable Senator LaBoucane-Benson (*May 27, 2019*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Tannas (*May 16, 2019*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Smith (*May 16, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald
et

Les honorables sénateurs :

Cordy	Neufeld
* Day	Patterson
(ou Mercer)	Richards
* Harder, C.P.	Seidman
(ou Bellemare)	Simons
(ou Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(ou Martin)
Massicotte	* Woo
McCallum	(ou Saint-Germain)
McInnis	
Mockler	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 5 juin 2019*).

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson a remplacé l'honorable sénatrice McCoy (*le 29 mai 2019*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 28 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 27 mai 2019*).

L'honorable sénatrice McCoy a remplacé l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson (*le 27 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 16 mai 2019*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Smith (*le 16 mai 2019*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 2, 2019:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, introduced in the House of Commons on April 8, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-97, even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-97 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 25 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4;
 - (e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 17 of Part 4, and in Subdivisions B, C and D of Division 2 of Part 4;
 - (f) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 10 and 21 of Part 4;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 mai 2019 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Lankin, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 8 avril 2019, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-97, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-97 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 25 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 23 et 24 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 17 de la partie 4, et des sous-sections B, C et D de la section 2 de la partie 4;
 - f) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 10 et 21 de la partie 4;

- (g) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 15, 16, 18, 19 and 20 of Part 4, and in Subdivisions C, K and L of Division 9 of Part 4; and
- (h) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 11, 12, 13 and 14 of Part 4, and in Subdivision I of Division 9 of Part 4;
2. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
 3. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 submit their final reports to the Senate no later than June 6, 2019;
 4. That, as the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
 5. That the Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-97.
- The question being put on the motion, it was adopted.
- g) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 15, 16, 18, 19 et 20 de la partie 4, et des sous-sections C, K et L de la section 9 de la partie 4;
- h) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 11, 12, 13 et 14 de la partie 4, et de la sous-section I de la section 9 de la partie 4;
2. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soit autorisé à se réunir pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
 3. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 6 juin 2019;
 4. Que, au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
 5. Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-97.
- La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2019
(143)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:45 p.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Frum, Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, McCoy, Mockler, Patterson, Seidman, Simons and Woo (13).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee began its study on the subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures.

WITNESSES:*Parks Canada:*

Michael Nadler, Acting Chief Executive Officer;

Kevin McNamee, Director, Protected Areas Establishment Branch.

Mr. Nadler and Mr. McNamee each made a presentation and answered questions.

At 7:08 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 7:12 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed:

That the committee allow the transcription of the in camera portions of the meeting, that one copy be kept by the clerk for consultation by senators present or by the committee analysts; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 28 mai 2019
(143)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 45, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Frum, Galvez, MacDonald, Massicotte, McCallum, McCoy, Mockler, Patterson, Seidman, Simons et Woo (13).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité entreprend son examen de la teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :*Parcs Canada :*

Michael Nadler, directeur général par intérim;

Kevin McNamee, directeur, Direction de l'établissement des aires protégées.

MM. Nadler et McNamee font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 8, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 19 h 12, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu :

Que le comité permette la transcription des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, qu'une copie en soit conservée par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité; et

Qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

It was agreed:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the report, taking into consideration this evening's discussion.

It was agreed:

That the chair be authorized to table the report in the Senate.

At 7:22 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 30, 2019
(144)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in camera at 8:02 a.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mockler, Neufeld, Patterson, Seidman, Simons and Woo (12).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 10, 2016, the committee continued its study on the effects of transitioning to a low carbon economy. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report in camera.

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during this in camera meeting.

It was agreed:

That the committee allow the transcription of the in camera portions of the meeting, that one copy be kept by the clerk for consultation by senators present or by the committee analysts; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

Il est convenu :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à rédiger et à approuver la version finale du rapport, en tenant compte de la discussion de ce soir.

Il est convenu :

Que la présidente soit autorisée à déposer le rapport au Sénat.

À 19 h 22, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 30 mai 2019
(144)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 8 h 2, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mockler, Neufeld, Patterson, Seidman, Simons et Woo (12).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 mars 2016, le comité poursuit son étude sur les effets de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport à huis clos.

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant cette réunion tenue à huis clos.

Il est convenu :

Que le comité permette la transcription des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, qu'une copie en soit conservée par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité; et

Qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

At 10:07 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 6, 2019
(145)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day in camera at 8 a.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, McInnis, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons and Woo (14).

In attendance: Jesse Good and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 10, 2016, the committee continued its study on the effects of transitioning to a low carbon economy. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report in camera.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during this in camera meeting.

It was agreed that the committee allow the transcription of this in camera meeting, that one copy be kept by the clerk for consultation by senators present or by the committee analysts and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

(See minutes of proceedings for June 18, 2019.)

It was moved that the draft report, as amended, be adopted.

The question being put on the motion, it was negated on the following vote:

À 10 h 7, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 6 juin 2019
(145)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 8 heures, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, McInnis, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons et Woo (14).

Également présents : Jesse Good et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 mars 2016, le comité poursuit son étude sur les effets de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport à huis clos.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant cette réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le comité permette la transcription de cette réunion tenue à huis clos, qu'une copie en soit conservée par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité et qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

(Voir le procès-verbal du 18 juin 2019.)

Il est proposé que l'ébauche de rapport, telle que modifiée, soit adoptée.

La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, Simons and Woo — 5

NAYS

The Honourable Senators

MacDonald, McInnis, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards and Seidman — 7

ABSTENTIONS

The Honourable Senators

Massicotte and McCallum — 2

At 9:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, Simons et Woo — 5

CONTRE

Les honorables sénateurs

MacDonald, McInnis, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards et Seidman — 7

ABSTENTIONS

Les honorables sénateurs

Massicotte et McCallum — 2

À 9 h 25, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :**La greffière du comité,*

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 4, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to table its

TWENTIETH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 2, 2019, examined the said subject-matter and now reports as follows:

Division 23 of Part 4**A. Thaidene Nënë National Park Reserve of Canada**

Division 23 of Part 4 amends the *Canada National Parks Act* to facilitate the establishment of Thaidene Nënë National Park Reserve of Canada at the eastern end of Great Slave Lake in the Northwest Territories. The amendment describes the boundaries for the national park reserve, as well as providing for the conduct of some activities in the park that support traditional indigenous and northern lifestyles. The goal of this part of the bill is to legally protect a 14,000-square-kilometre area of the boreal forest and the traditional territory of the Lutsël K'e Dene First Nation and several other Indigenous peoples as Canada's 47th national park.

The area was first identified as a potential new national park in 1969, and to accommodate this possibility, 7,340 square kilometres of land was set aside under the *Territorial Lands Act*. In 2007, 26,350 additional square kilometres were added through an interim land withdrawal, for a total of approximately 33,600 square kilometres.

When a park in the area was originally proposed in the 1960s, government policy at that time did not permit Indigenous peoples to hunt, trap, fish or undertake any of the activities that they associate with the land in a national park. As a result, the Lutsël K'e Dene people did not support the idea. Changes in the *Constitution Act, 1982* affirming Indigenous rights and the right of Indigenous peoples to continue their activities in national parks and national park reserves, together with growing concern over mineral staking in their traditional territory, prompted the Lutsël K'e Dene First Nation to enter into a collaborative relationship with Parks Canada to protect the land, with the community voting almost 90 per cent in favour of moving forward with the national park reserve.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 4 juin 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de déposer son

VINGTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 2 mai 2019, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit :

Section 23 de la partie 4**A. Réserve à vocation de parc national Thaidene Nënë du Canada**

La section 23 de la partie 4 du projet de loi modifie la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* afin de faciliter la création de la réserve à vocation de parc national Thaidene Nënë du Canada à l'extrémité est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. La modification décrit les limites de la réserve de parc national et prévoit la tenue de certaines activités dans le parc qui appuient les modes de vie traditionnels autochtones et nordiques. Le but de cette section du projet de loi est de protéger légalement une zone de 14 000 kilomètres carrés de forêt boréale ainsi que le territoire traditionnel de la Première Nation des Dénés de Lutsël K'e et de plusieurs autres peuples autochtones pour en faire le 47^e parc national du Canada.

La région a été identifiée pour la première fois comme un nouveau parc national potentiel en 1969, et pour tenir compte de cette possibilité, 7 340 kilomètres carrés de terres ont été mis de côté en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. En 2007, 26 350 kilomètres carrés supplémentaires ont été ajoutés, grâce à une entente de mise en réserve provisoire, pour un total d'environ 33 600 kilomètres carrés.

Lorsqu'on a proposé la création d'un parc dans la région, dans les années 1960, les politiques gouvernementales de l'époque ne permettaient pas aux peuples autochtones de pratiquer la chasse, le piégeage et la pêche ou quelque activité que ce soit associée à la terre dans un parc national. C'est la raison pour laquelle les Dénés de Lutsël K'e n'ont pas soutenu la proposition. Des modifications apportées à la *Loi constitutionnelle de 1982*, affirmant les droits des Autochtones et le droit des peuples autochtones de poursuivre leurs activités dans les parcs nationaux et les réserves à vocation de parc national, ainsi qu'une préoccupation croissante à l'égard du jalonnement minier dans leur territoire traditionnel, ont incité la Première nation des Dénés de Lutsël K'e à établir une collaboration avec Parcs Canada pour protéger la terre, la collectivité ayant voté à près de 90 p. cent en faveur de la création de la réserve de parc national.

As a result of the *Northwest Territories Devolution Act* of 2014, which transferred legislative powers and administration and control over onshore public lands and inland waters from Canada to the Government of the Northwest Territories, the Government of the Northwest Territories is now responsible for the administration and management of the lands known as Thaidene Nënë. A series of meetings between Parks Canada, the Government of the Northwest Territories, Lutsël K'e Dene First Nation, Northwest Territories Métis Nation and Indigenous groups resulted in an agreement that the proposed national park reserve would be established within the land withdrawal area. Negotiations between the federal government and the Government of the Northwest Territories concerning a land transfer agreement that would provide the minister responsible for the Parks Canada Agency with the authority to administer and manage the lands within the proposed park reserve boundaries in accordance with the *Canada National Parks Act* are ongoing and are expected to be finalized in spring 2019.

The proposed park reserve boundaries have been negotiated to exclude all identified areas of high and very high mineral potential. The interim land withdrawal does not provide for new mineral staking, exploration or development, nor can any new land use permits, licences of occupation or leases be issued in the area. However, the amendments ensure the continuation of all existing activities within the proposed national park reserve, such as a tourist lodge and recreational property. The amendments will only come into force after the land transfer agreement with the Government of the Northwest Territories is signed. Parks Canada is also working to sign impact benefit agreements with Indigenous organizations at the same time.

The committee notes that the establishment of this national park reserve follows years of extensive negotiations. The committee was encouraged to hear that Parks Canada has substantially changed its approach to establishing national park reserves. For example, rather than limited and time-constrained consultations, the negotiation process involved regular meetings to go through agreements for setting up a cooperative management board for different types of investment with the communities and involving Indigenous peoples directly in park management. The Watchman Program in Gwaii Haanas National Park Reserve, where local Indigenous people welcome visitors, monitor the ecosystem, monitor visitor impacts and provide an interesting and dynamic visitor experience, is an excellent example of this. As well, Indigenous knowledge and western science are used for ecological management, with both treated equally.

Selon la *Loi sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest* de 2014, qui a transféré les pouvoirs législatifs ainsi que l'administration et le contrôle des terres publiques et des eaux intérieures du gouvernement du Canada à celui des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est maintenant responsable de l'administration et de la gestion des terres connues sous le nom de Thaidene Nënë. Plusieurs réunions entre Parcs Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Première Nation des Dénés de Lutsël K'e, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et des groupes autochtones ont débouché sur une entente selon laquelle la réserve à vocation de parc national proposée sera créée dans les terres mises en réserve. Les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une entente de transfert de terres, qui donnerait au ministre responsable de l'Agence Parcs Canada le pouvoir d'administrer et de gérer les terres à l'intérieur des limites du projet de la réserve à vocation de parc, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, sont en cours et devraient se terminer au printemps 2019.

Les limites proposées de la réserve à vocation de parc ont été négociées de manière à exclure toutes les zones identifiées à fort et très fort potentiel minéral. L'entente de mise en réserve provisoire ne permet pas de nouvelles activités minières de jalonnement, d'exploration ou d'exploitation ni l'octroi de nouveaux permis d'utilisation des terres, de permis d'occupation ou de baux dans la zone. Toutefois, les modifications assurent la poursuite de toutes les activités existantes dans la réserve à vocation de parc national proposée, comme un gîte touristique et une propriété récréative. Les modifications n'entreront en vigueur qu'après la signature de l'entente sur le transfert des terres avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Parcs Canada travaille également pour que des ententes sur les répercussions et les avantages soient signées avec des organisations autochtones au même moment.

Le comité note que la création de cette réserve à vocation de parc national fait suite à des années de longues négociations. Le comité a été encouragé d'apprendre que Parcs Canada a considérablement modifié son approche à l'égard de la création de réserves à vocation de parc national. Par exemple, plutôt que de s'en tenir à des consultations limitées et brèves, on a mis en place un processus de négociation axé sur la tenue de réunions régulières pour passer en revue les ententes visant la création d'un conseil de gestion pour différents types d'investissements avec les collectivités et la participation directe des Autochtones à la gestion du parc. Le programme des gardiens dans la réserve de parc national Gwaii Haanas, où les populations autochtones locales accueillent les visiteurs, surveillent l'écosystème, surveillent les répercussions des visiteurs et offrent une expérience touristique intéressante et dynamique, est un excellent exemple de cela. De plus, le savoir autochtone et la science occidentale sont utilisés pour la gestion écologique, les deux étant traités sur un pied d'égalité.

The committee learned that the passage of these amendments establishing the national park reserve will trigger a donation for the creation of a trust fund totalling \$30 million. This investment is comprised of \$15 million from the federal government and matching funds of \$15 million raised by the Lutsël K'e Dene First Nation working with a conservation organization. This funding will be used to generate interest that will allow Lutsël K'e Dene First Nation to manage, operate and govern the national park reserve and hire local people as guardians and managers and create economic benefits and opportunities. This, combined with interests in mines outside the park boundaries, will create a stable economic environment that can mitigate the ups and downs associated with the development of a mine or natural resources.

B. Lake Louise and Mount Norquay Ski Areas

Division 23 of Part 4 of the bill also adjusts the boundaries of the Lake Louise and the Mount Norquay ski areas in Banff National Park. These boundary changes reflect guidelines for development and use that were negotiated with each operator and were also subject to public consultation, input and environmental impact assessment, with more ecologically significant land being exchanged for land more suited for skiing. For the Lake Louise ski area, the land reduction is in an area the operators did not intend to develop; at the same time, the operators have been allowed to add an area which had been one of their planned areas for development for some time but was not part of their lease. In the Mount Norquay ski area, the land removed from the lease areas was used for avalanche control; it was exchanged for terrain that allows the operator to connect skiing areas. This gives Parks Canada more control over avalanche control, while giving the operator a business advantage in connecting more ski runs.

The boundaries are adjusted in ways that respect the national park setting and facilitate improvements to ecological integrity, while providing the operator with the business certainty needed to make ongoing investments and enable them to take advantage of business opportunities to deliver outdoor experiences for park visitors. The committee is reassured to hear that this part of the bill appears to strike a good balance between environmental protection and economic development.

Division 24 of Part 4 of Bill C-97

Division 24 of Part 4 of the bill amends the *Parks Canada Agency Act* to establish a standard, one-year appropriation authority for the Parks Canada Agency. The Agency is responsible for parks operations in Canada.

Le comité a appris que l'adoption de ces modifications, qui donnera lieu à la création d'une réserve à vocation de parc national, sera assortie de la mise en place d'un fonds en fiducie de 30 millions de dollars. L'investissement sera composé de 15 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et de fonds de contrepartie de 15 millions de dollars recueillis par la Première Nation des Dénés Lutsël K'e en collaboration avec une organisation s'occupant de conservation. Ce financement servira à générer des intérêts qui permettront à la Première Nation des Dénés Lutsël K'e de gérer, d'exploiter et de diriger la réserve à vocation de parc national ainsi que d'embaucher localement des gardiens et des gestionnaires et de générer des retombées et des débouchés économiques. Cela, combinée aux intérêts dans les mines situées à l'extérieur des limites du parc, créera un environnement économique stable qui pourra atténuer les hauts et les bas associés à la mise en valeur d'une mine ou de ressources naturelles.

B. Stations de ski du lac Louise et du mont Norquay

La section 23 de la partie 4 du projet de loi vise également à modifier la superficie des stations de ski du lac Louise et du mont Norquay dans le parc national Banff. Les changements proposés sont conformes aux lignes directrices sur le développement et l'utilisation qui ont été négociées avec chaque exploitant, et ils ont fait également l'objet de consultations publiques, d'observations et d'études d'impact environnementales, de sorte que les secteurs ayant une grande valeur écologique ont été échangés contre des zones plus propices à la pratique du ski. En ce qui concerne la station du lac Louise, la réduction de l'espace touche une zone que les exploitants n'avaient pas l'intention de développer; en même temps, les exploitants ont été autorisés à prendre un secteur qu'ils voulaient mettre en valeur depuis quelque temps déjà, mais qui ne faisait pas partie de leur bail. Pour ce qui est de la station de ski du mont Norquay, le secteur retiré du bail servait au contrôle des avalanches; il a été échangé contre un terrain permettant à l'exploitant de relier entre eux des domaines skiables. Cela permet à Parcs Canada d'avoir un meilleur contrôle des avalanches et de donner en même temps à l'opérateur l'avantage de pouvoir relier entre elles un plus grand nombre de pistes de ski.

Les limites sont ajustées de manière à respecter le cadre des parcs nationaux et à faciliter l'amélioration de l'intégrité écologique, tout en offrant à l'exploitant la certitude commerciale nécessaire pour faire des investissements continus et lui permettre de profiter des occasions d'affaires pour offrir aux visiteurs du parc des expériences de plein air. Le comité est rassuré de savoir que cette partie du projet de loi permet de trouver un bon équilibre entre la protection de l'environnement et le développement économique.

Section 24 de la partie 4 du projet de loi C-97

La section 24 de la partie 4 du projet de loi modifie la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en créant un crédit normalisé d'un an pour Agence Parcs Canada. L'Agence est responsable de l'exploitation des parcs au Canada.

The *Parks Canada Agency Act* is amended to provide that, starting on April 1, 2021, any balance of money appropriated to the Parks Canada Agency that is not spent by the Agency in the fiscal year in which it was appropriated lapses at the end of that fiscal year. Currently, the unspent balance of money appropriated to the Agency may be carried forward to the year following the year in which the money was appropriated. This amendment will bring the Agency in line with the appropriation provisions of other departments with large capital asset bases.

Respectfully submitted,

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* est modifiée de manière à ce qu'à partir du 1^{er} avril 2021, le solde non utilisé d'un crédit affecté à l'Agence Parcs Canada soit annulé à la fin de l'exercice au cours duquel il a été affecté. Actuellement, ce solde peut être reporté à l'exercice suivant l'exercice au cours duquel le montant a été affecté. Cette modification permettra d'harmoniser l'Agence avec les dispositions relatives aux crédits des autres ministères ayant d'importants ensembles d'actifs.

Respectueusement soumis,

La présidente,
ROSA GALVEZ
Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 28, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:45 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures; and, in camera, for the consideration of a draft report.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez, a senator from Quebec, and I'm chair of this committee. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

[*Translation*]

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Patterson: Dennis Patterson from Nunavut.

Senator Simons: Paula Simons from Alberta, Treaty 6 territory.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

The Chair: Colleagues, tonight we begin our study of the subject matter of those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, introduced in the House of Commons on April 8, 2019.

Today we welcome, from Parks Canada, Mr. Michael Nadler, Acting Chief Executive Officer; and Mr. Kevin McNamee, Director, Protected Areas Establishment Branch. Thank you very much for joining us. I invite each of you to proceed with your opening statements and we will follow with a period of questions and answers.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 45, pour étudier la teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, et à huis clos, pour étudier une ébauche de rapport.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir et bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez, sénatrice du Québec, et je préside ce comité. Je demanderais maintenant aux sénateurs qui sont autour de la table de se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Simons : Paula Simons de l'Alberta, territoire du traité n° 6.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, région du traité n° 10, Manitoba.

La présidente : Chers collègues, ce soir, nous commençons notre étude de la teneur des éléments des sections 23 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 8 avril 2019.

Pour l'occasion, nous accueillons, de Parcs Canada, M. Michael Nadler, directeur général par intérim, et M. Kevin McNamee, directeur, Direction de l'établissement des aires protégées. Merci beaucoup de vous joindre à nous. Je vous invite dès maintenant à nous faire votre déclaration liminaire. Nous passerons ensuite aux questions des membres du comité.

[Translation]

Michael Nadler, Acting Chief Executive Officer, Parks Canada: We're pleased to be with you this evening. We want to thank the committee for the invitation.

[English]

Thank you very much, Madam Chair, for the invitation to participate this evening. I'm joined by Kevin McNamee, Director of Protected Areas Establishment Branch. I'm the Acting Chief Executive Officer for Parks Canada. I would be remiss if I didn't also observe that Paul Graner and Bonnie Corriveau of Parks Canada have also joined us for this meeting.

Ms. Corriveau has been supporting Parks Canada staff in committee meetings for years, and this is actually her last committee meeting before she moves on to a new job, so we're pleased to have her with us this evening.

As you mentioned, Madam Chair, there are three elements in the 2019 budget implementation act that relate to the work of Parks Canada. Two involve amendments to the Canada National Parks Act, and the third requires an amendment to the Parks Canada Agency Act.

The first amendment to the Canada National Parks Act relates to the establishment of Thaidene Nëné national park. This is a park in the Northwest Territories on the east arm of Great Slave Lake. If you imagine Yellowknife and cast your imagination toward the east, you will very quickly bump into a community called Łutsël K'e, and there's a map now being distributed to members that will show you the park. It is among the most beautiful settings in the country.

The legislative amendments relate to the establishment of the park, but they will also facilitate specific uses of the park by Indigenous people and Northerners to facilitate their lifestyles there.

The second amendment to the National Parks Act relates to the boundaries for two ski areas in Banff National Park. The first of these is the Lake Louise ski area and the second is the Mt. Norquay ski area. Those amendments are to facilitate the ongoing operations and planning for those two ski operations. The boundaries are the product of negotiation with the operators, but also broad public consultation and environmental impact assessment.

The third element is something that was announced initially in Budget 2014 and is a change in the appropriation cycle for the Parks Canada Agency. It was announced in Budget 2014 but

[Français]

Michael Nadler, directeur général par intérim, Parcs Canada : Nous sommes heureux d'être parmi vous ce soir. Nous tenons à remercier le comité de l'invitation.

[Traduction]

Merci beaucoup, madame la présidente, de m'avoir invité à témoigner ici ce soir. Je suis accompagné de Kevin McNamee, directeur de la Direction de l'établissement des aires protégées. Je suis directeur général par intérim de Parcs Canada. Je m'en voudrais de ne pas souligner que Paul Graner et Bonnie Corriveau, de Parcs Canada, se sont également joints à nous pour cette réunion.

Mme Corriveau appuie le personnel de Parcs Canada dans les réunions des comités depuis des années. Il s'agit en fait de sa dernière présence à une séance de comité avant d'entrer dans de nouvelles fonctions, alors nous sommes heureux de l'avoir avec nous ce soir.

Comme vous l'avez mentionné, madame la présidente, la Loi d'exécution du budget de 2019 contient trois éléments qui ont trait au travail de notre ministère. Deux d'entre eux concernent des modifications à la Loi sur les parcs nationaux du Canada, et le troisième implique la modification de la Loi sur l'Agence Parcs Canada.

La première modification à la Loi sur les parcs nationaux du Canada concerne la création du parc national Thaidene Nëné. Il s'agit d'un parc situé dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'extrémité est du Grand lac des Esclaves. Si vous vous représentez la situation géographique de Yellowknife et que vous faites un saut vers l'est, vous allez tomber très rapidement sur une collectivité appelée Łutsël K'e. La carte que nous sommes en train de vous distribuer vous donnera une idée du parc projeté. C'est l'un des plus beaux endroits au pays.

Les modifications législatives ont trait à la création du parc, certes, mais elles serviront également à cautionner l'utilisation dudit parc à des fins particulières par les peuples autochtones et les résidents du Nord, de manière à leur permettre d'y pratiquer leurs modes de vie.

La deuxième modification à la Loi sur les parcs nationaux concerne les limites de deux stations de ski du parc national Banff, nommément la station Lake Louise et la station Mount Norquay. Ces modifications visent à faciliter l'exploitation de ces deux stations et la planification les concernant. L'établissement de ces limites s'est fait en négociation avec les exploitants, mais il a aussi fait l'objet d'une vaste consultation publique et d'une étude d'impact environnemental.

Le troisième élément, qui a été annoncé initialement dans le budget de 2014, est une modification du cycle des crédits de l'Agence Parcs Canada. Bien qu'il ait été annoncé dans le budget

never found its way into the implementation act for that budget and has come around again this year and was announced in Budget 2019. Legislative amendments to the Parks Canada Agency Act are also in the budget implementation act.

This change is designed to align Parks Canada with a number of other departments and agencies that are significant asset holders. My colleague Kevin will speak in a bit more detail to the establishment of Thaidene Nënë. Then I will speak to the ski areas and to the one-year appropriation.

Kevin McNamee, Director, Protected Areas Establishment Branch, Parks Canada: Good afternoon, senators. The purposes of clauses 328 to 331 and 333, as contained within the budget implementation act, is to amend the Canada National Parks Act to establish Thaidene Nënë national park reserve. The goal is to legally protect 14,000 square kilometres of boreal forest, fresh water ecosystems, wildlife habitat and part of the traditional territory of several Indigenous organizations and communities as Canada's forty-seventh national park.

The government signalled its commitment to establish this park reserve in Budget 2016, which provided the long-term funding to establish, develop and operate Thaidene Nënë.

During consultations in 2016 and 2017, 90 per cent of participants expressed support for this national park reserve. But, more importantly, the proposed amendments in Bill C-97 respond to the issues and concerns raised during these consultations, in particular by northern residents.

Parks Canada is currently concluding the necessary establishment agreements with the Government of the Northwest Territories, or GNWT, the Łutsël K'e Dene First Nation, which is the prime proponent of this park, and the Northwest Territory Métis Nation, as well as with several other Indigenous organizations. The land transfer agreement, which we are very close to concluding with the GNWT, is key, as it sets the terms and conditions under which the territorial government will transfer the land for this national park reserve to Canada.

Turning to the proposed amendments, clause 331 adds a description of the park's final boundary to Schedule 2 of the Canada National Parks Act. We have provided to the committee a map that gives you an illustration of what that boundary looks like, which within the bill is about seven pages of latitude and longitude.

de 2014, ce changement n'avait pas été intégré à la Loi d'exécution de ce budget. Or, on l'a repris cette année et la mesure a été annoncée dans le budget de 2019. Des modifications législatives à la Loi sur l'Agence Parcs Canada figurent également dans la Loi d'exécution du budget.

Ce changement vise à harmoniser Parcs Canada avec un certain nombre d'autres ministères et organismes qui détiennent des biens importants. Mon collègue, Kevin, parlera un peu plus en détail de la création de Thaidene Nënë. Ensuite, je parlerai des stations de ski et de l'affectation d'un an.

Kevin McNamee, directeur, Direction de l'établissement des aires protégées, Parcs Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonsoir. Les articles 328 à 331 et 333 de la Loi d'exécution du budget ont pour objet de modifier la Loi sur les parcs nationaux du Canada afin de créer la réserve de parc national Thaidene Nënë. L'objectif est de protéger légalement 14 000 kilomètres carrés de forêt boréale, d'écosystèmes d'eau douce, et d'habitats fauniques. L'aire ainsi créée — ce 47^e parc national du Canada — comprendra aussi une partie du territoire traditionnel de plusieurs organisations et collectivités autochtones.

Le gouvernement s'est engagé à créer cette réserve de parc dans le budget de 2016, où l'on détaillait le financement à long terme nécessaire pour établir, développer et exploiter Thaidene Nënë.

Lors des consultations menées à cet égard en 2016 et 2017, 90 p. 100 des participants ont donné leur appui à cette réserve de parc national. Or, ce qui est plus important encore, c'est que les modifications proposées dans le projet de loi C-97 répondent aussi aux questions et aux préoccupations soulevées au cours de ces consultations, notamment par les habitants du Nord.

Parcs Canada procède actuellement à la négociation d'ententes sur le transfert des terres avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le GTNO, la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e — le principal promoteur de ce parc — et la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec plusieurs autres organisations autochtones. L'entente sur le transfert des terres que nous sommes sur le point de conclure avec le GTNO est essentielle, car elle établit les modalités selon lesquelles le gouvernement territorial transférera au Canada les terres de cette réserve de parc national.

En ce qui concerne les modifications proposées, l'article 331 ajoute une description des limites définitives du parc à l'annexe 2 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Nous avons fourni au comité une carte qui vous donne une idée de ces frontières. Dans le projet de loi, la description des latitudes et des longitudes des limites de la réserve s'étend sur plus de huit pages.

This boundary includes an excellent representation of the Northwestern Boreal Uplands natural region, will maintain ecological integrity and provide iconic visitor experiences and includes areas of importance to Indigenous communities. It also excludes all identified areas of high mineral potential and almost all areas of moderate to high mineral potential.

Clauses 328 to 330 ensure that non-Indigenous land uses and activities that are typically not permitted in national parks will continue in Thaidene Nëné national park reserve. These activities include berry picking and the gathering of medicinal and healing plants the cutting and gathering of wood for campfires and temporary shelters and subsistence harvest, all for personal uses. In our consultations with northern residents, these were activities identified as ones they wanted to continue.

The amendments also ensure the continuation of existing licences within the proposed boundary and the right to renew these leases, such as for a tourist lodge and a recreational property in the Reliance area of the park. They also provide Parks Canada with the authority to permit activities such as aircraft access, a major means of accessing this region, as well as recreational fishing. Fuel caches will also be permitted, which is important to users. The amendments allow the superintendent of the park reserve to restrict or prohibit certain activities for the purposes of public health, public safety or the conservation of natural resources.

These provisions are consistent with the land-transfer agreement negotiated to date between Parks Canada and the GNWT. The Canada National Parks Act provides for the continuation of such activities if they are included in a national park establishment agreement negotiated with a territorial government.

The amendments will only come into force after the land transfer agreement with the GNWT is signed, possibly this summer. The amendments stipulate that the land-transfer agreement would be made publicly available.

In conclusion, senators, the passage of these amendments will conclude a decades-long effort to protect Thaidene Nëné, one that is being realized because of a strong collaborative effort between governments, federal and territorial, and Indigenous communities.

In particular, this new national park reserve will be a testament to the vision and dedication of the chief, council, elders and community members of the Łutsël K'e Dene First Nation.

Ces limites renferment une représentation remarquable de la région naturelle des Bas-Plateaux boréaux du Nord-Ouest. Elles permettront d'assurer la préservation de l'intégrité écologique, et les visiteurs pourront y vivre des expériences iconiques. S'y trouvent également des zones qui revêtent une importance particulière pour les collectivités autochtones. Enfin, toutes les zones à potentiel minier élevé et presque toutes les zones à potentiel minier « modéré à élevé » en ont été exclues.

Les articles 328 à 330 font en sorte que les activités et les utilisations des terres non autochtones qui sont habituellement interdites dans les parcs nationaux pourront se poursuivre dans la réserve de parc national Thaidene Nëné. Ces activités comprennent la cueillette de baies et de plantes médicinales et curatives, la coupe et le ramassage de bois pour les feux de camp, l'établissement d'abris temporaires et la chasse de subsistance, le tout pour usage personnel. Lors de nos consultations auprès des résidents du Nord, il a été établi que ces activités étaient celles qu'ils souhaitaient poursuivre.

Les modifications garantissent également le maintien des permis existants à l'intérieur des limites proposées et le droit de renouveler ces baux, par exemple pour un gîte touristique et une propriété récréative dans le secteur Reliance du parc. Ils confèrent également à Parcs Canada le pouvoir d'autoriser des activités comme l'accès par avion — un moyen important d'accéder à cette région — ainsi que la pêche récréative. Les caches à carburant seront également autorisées, ce qui est important pour les utilisateurs. Les modifications permettent au directeur général de la réserve de parc de restreindre ou d'interdire certaines activités pour des raisons de santé publique, de sécurité publique ou de conservation des ressources naturelles.

Ces dispositions sont conformes à l'entente de transfert des terres négociée à ce jour entre Parcs Canada et le GTNO. La Loi sur les parcs nationaux du Canada prévoit que de telles activités peuvent se poursuivre si elles sont incluses dans une entente de création d'un parc national négociée avec un gouvernement territorial.

Les modifications n'entreront en vigueur qu'après la signature de l'accord de transfert des terres avec le GTNO, ce qui pourrait être cet été. Les modifications stipulent que l'accord de transfert des terres sera rendu public.

En conclusion, l'adoption de ces modifications législatives sera l'aboutissement de décennies d'efforts visant à protéger Thaidene Nëné, une réalisation qui aura été rendue possible grâce à une solide collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux et les collectivités autochtones.

Plus particulièrement, cette nouvelle réserve de parc national témoignera de la vision et du dévouement du chef, du conseil, des aînés et des membres de la collectivité de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e.

Thank you.

Mr. Nadler: With your permission, Madam Chair, I'll speak briefly to the ski areas and also the one-year appropriation elements of the BIA.

Alpine skiing has been part of the visitor experience in the Canadian Rocky Mountain Parks since the 1930s. There are four ski area operations in Jasper and in Banff National Park. One of them is a basin located in Jasper, and three are in Banff National Park.

Over the past decade, Parks Canada has been working with ski areas to develop guidelines for their operations that help facilitate their business, advancements in their business, but also achieve ecological gains in the park. Part of that dialogue and negotiation has included redefining the boundaries for each of the ski areas.

There are two that remain to be gazetted into the National Parks Act, and those are Norquay and Lake Louise. The guidelines for Norquay were concluded in 2013, and Lake Louise in 2015. We've been working with each of those operators on lease renewal that will allow them to take full benefit of the changes and boundaries.

At this point, integrating the new boundaries into the National Parks Act will give them operational and business certainty moving into the coming winter season. It might seem far off now, but for their planning and preparations and our own this is the lead time they require to implement their business planning. Both Parks Canada and the ski areas have dependency on the revenues that accrue from visitation to these ski areas, so there is a direct relationship to Parks Canada's operating budget that stems from the changes to the boundaries.

On the one-year appropriation, as I mentioned, in 2014 this formed part of the budget announcement but was not implemented. It has been announced again as part of Budget 2019. It's part of a broader initiative by the government to bring more departments and agencies into a one-year appropriation cycle. There is another dimension that's relevant to Parks Canada that is slightly different from others. When most people think about Parks Canada they recognize us for the management of national parks and marine conservation areas, but may not realize that we are actually among the top three asset holders in the federal government. We have an asset portfolio valued at roughly \$24 billion.

The federal government is moving large asset holders into an accrual accounting model for the management of their assets. National Defence, Public Services and Procurement Canada have

Merci.

M. Nadler : Avec votre permission, madame la présidente, je vais parler brièvement des stations de ski, ainsi que des éléments de la Loi d'exécution du budget portant sur les crédits d'un an.

Dans les parcs des Rocheuses canadiennes, le ski alpin fait partie de l'expérience des visiteurs depuis les années 1930. Jasper et le parc national Banff abritent quatre stations de ski. Celle de Jasper est aménagée autour d'un bassin. Les trois autres sont situées dans le parc national Banff.

Au cours de la dernière décennie, Parcs Canada a collaboré avec les stations de ski à l'élaboration de lignes directrices qui les aident à encadrer leurs activités, à faire progresser leur entreprise et à faire des avancées sur le plan environnemental. Une partie de ce dialogue et de cette négociation a consisté à redéfinir les limites des pistes de chacune de ces stations.

Il en reste deux à intégrer à la Loi sur les parcs nationaux, soit Norquay et Lake Louise. Les lignes directrices pour Norquay ont été conclues en 2013; celles pour Lake Louise, en 2015. Nous avons travaillé avec chacun de ces exploitants pour renouveler les baux qui leur permettront de profiter pleinement des changements et des limites.

L'intégration des nouvelles limites à la Loi sur les parcs nationaux leur donnera une certitude opérationnelle et commerciale quant à la prochaine saison hivernale. Cela peut paraître loin, mais c'est le temps dont ils auront besoin pour mettre en œuvre leur plan d'affaires. Leurs efforts de planification et leurs préparatifs — ainsi que les nôtres — bénéficieront de ces ententes. Étant donné que Parcs Canada et les stations de ski dépendent tous deux des revenus générés par la fréquentation de ces endroits, il existe un lien direct entre les modifications apportées à ces limites et le budget de fonctionnement de notre ministère.

En ce qui concerne le crédit parlementaire d'un an, comme je l'ai mentionné, cela faisait partie de l'annonce du budget en 2014, mais la mise en œuvre n'a jamais suivi. Les dispositions relatives à ce crédit ont été annoncées de nouveau dans le budget de 2019. Cela s'inscrit dans une vaste initiative du gouvernement visant à assujettir un plus grand nombre de ministères et d'organismes à ce type de crédit. En ce qui concerne Parcs Canada, il y a un autre aspect qui le différencie légèrement des autres ministères et organismes. Lorsque les gens pensent à Parcs Canada, la plupart nous connaissent pour la gestion des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, mais ils ne se rendent peut-être pas compte que nous sommes en fait parmi les trois principaux détenteurs de biens au gouvernement fédéral. À cet égard, la somme de nos actifs est évaluée à environ 24 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral fait passer les grands détenteurs d'actifs à un modèle de comptabilité d'exercice pour la gestion de leurs actifs. La Défense nationale, Services publics et

moved into that regime. Parks Canada is now being asked to move into that regime as well. Shifting to a one-year appropriation will facilitate more comparability to our asset management partners. Those changes in some ways are administrative in nature but nonetheless they're important for operations.

[Translation]

Thank you for your patience and attention.

The Chair: Thank you. I'm sorry for the delay. We'll now move on to the question period.

Senator Massicotte: Thank you both for being here. I have several questions. I understand that everyone, including the Dene community, supports the creation of the park. However, 20 years ago, when this place was identified for the creation of a park, the Dene community was opposed to it. What has changed, and why does the Dene community now support the creation of the park?

Mr. Nadler: It's an interesting story. Kevin will respond in English and I can add some additional information in French, if you wish.

[English]

Mr. McNamee: Thank you for the question. This proposal actually dates back 50 years, when the Government of Canada first approached the community of Snowdrift and asked them about creating a national park. However, at that time government policy was that Indigenous people could not hunt, trap, fish or undertake any of the activities that they associate with the land in the national park. So we were told to go away, and we did.

What changed, first, was we changed our legislation and our policies, and in part due to the Constitution of 1982, which affirmed the rights of Indigenous people, Indigenous people now have the right — not a privilege; the right — to continue their activities within national parks and national park reserves.

The second thing that changed was that in 2006, the elders of Łutsël K'e were concerned about the amount of mineral staking in and around their community and on their traditional territory. They looked at ways to protect their land and came to the conclusion that the national park reserve was the way to go.

The third thing that changed was, in 2014, the Government of Canada came to an agreement with the Government of the Northwest Territories with respect to devolution. The responsibility for the administration of lands and resources in the Northwest Territories was transferred to the territorial government. They invited us back in 2015, on their terms, to

Approvisionnement Canada et Service Canada ont adopté ce régime. On demande maintenant à Parcs Canada de faire de même. Le passage à un crédit parlementaire d'un an facilitera la comparaison avec les autres gestionnaires d'actifs. À certains égards, ce sont des modifications de nature administrative, mais elles sont importantes sur le plan du fonctionnement.

[Français]

Je vous remercie beaucoup de votre patience et de votre attention.

La présidente : Merci à vous. Je suis désolée de notre retard. Nous passons maintenant à la période des questions.

Le sénateur Massicotte : Merci à vous deux d'être parmi nous. J'ai plusieurs questions. Je comprends que tout le monde, y compris les Dénés, est d'accord en ce qui concerne la création du parc. Toutefois, il y a 20 ans, quand on a ciblé cet endroit pour créer un parc, la communauté dénée n'était pas d'accord. Qu'est-ce qui a changé, et pourquoi les Dénés sont-ils maintenant d'accord avec la création du parc?

M. Nadler : C'est une histoire intéressante. Kevin va répondre en anglais et je pourrai ajouter des éléments à sa réponse en français, si vous voulez.

[Traduction]

M. McNamee : Merci de votre question. Cette proposition remonte en fait à 50 ans. Le gouvernement du Canada avait alors approché la collectivité de Snowdrift pour lui proposer de créer un parc national. Toutefois, à l'époque, la politique du gouvernement était que les Autochtones n'allaient pas y avoir le droit de chasser, de mettre des pièges, de pêcher ou d'entreprendre les activités qu'ils associaient au territoire. Alors, on nous a dit de partir, et c'est ce que nous avons fait.

Ce qui a changé, d'abord, c'est que nous avons modifié nos lois et nos politiques. En outre, il y a eu la Constitution de 1982, où l'on affirmait les droits des peuples autochtones. Ainsi, les peuples autochtones ont maintenant le droit — pas le privilège, mais bien le droit — de poursuivre leurs activités dans les parcs nationaux et les réserves de parc national.

La deuxième chose qui a changé, c'est que, en 2006, les aînés de Łutsël K'e étaient préoccupés par la quantité de jalonnements miniers pratiqués dans leur communauté, sur leur territoire traditionnel et aux alentours. Ils ont cherché des moyens de protéger leurs terres et ils en sont venus à la conclusion que la réserve de parc national était la solution appropriée.

La troisième chose qui a changé, c'est que, en 2014, le gouvernement du Canada a conclu une entente avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet du transfert des responsabilités. Ainsi, la responsabilité de l'administration des terres et des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest a été transférée au gouvernement territorial. Or, en 2015, le

discuss this national park reserve. This is the first post-devolution national park to be established anywhere in the territories. Those were the three essential things.

I would add, senator, that not everyone may totally be in agreement with it. There were some during our consultations who expressed concerns.

Senator Massicotte: Why?

Mr. McNamee: In particular, the mining industry has some concerns that we are closing off areas to mineral exploration and development. I would point out that the original study area was 33,000 square kilometres. We are now talking about a national park that is 14,000 square kilometres in size. There are an additional 12,000 square kilometres that will be territorially protected and conserved areas, leaving about 7,000 square kilometres, including areas of high mineral potential, open to potential development once the entire conservation package is concluded.

[Translation]

Senator Massicotte: I have a question about the ski resort. The operator is a private company, I assume? Does a company manage the ski area?

Mr. Nadler: Yes, both are private companies.

Senator Massicotte: They support the resolution? In that case, since the ski resort will be on national park territory, will the rent decrease accordingly? Will this operator benefit financially from the size reduction?

Mr. Nadler: The size of each ski trail has been reduced. At the same time, land has been exchanged, for ecological reasons, which may be more beneficial to companies that operate ski trails. Everyone is satisfied with the changes.

Senator Massicotte: There's no impact on the lease? They pay the same amount, except that a different territory is designated?

Mr. Nadler: There's no financial impact.

Senator Massicotte: The last part — I think that it's in Division 24 — is about appropriations. In other words, the appropriations become annual, as is generally the case in the government. I'm concerned that this may encourage companies to spend more each year. If the budgeted funds aren't spent, the funds are lost. The funds can't be carried forward, and the previous years aren't extended. The economic disadvantage isn't significant enough to ensure that the funds are spent each year. The funds don't come back from year to year. The perspective that consists of managing properties for a period of only one year

gouvernement territorial nous a invités, selon ses conditions, à discuter de cette réserve de parc national. C'est le premier parc national à être établi dans les territoires depuis ce transfert des responsabilités. Voilà les trois grandes choses qui ont changé.

J'ajouterais, monsieur le sénateur, que tout le monde n'est peut-être pas tout à fait d'accord. Au cours de nos consultations, certaines parties ont exprimé des réserves quant à ce projet.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi?

M. McNamee : En particulier, l'industrie minière s'inquiète du fait que nous fermons des zones à l'exploration et à l'exploitation minières. Je signale que la zone envisagée à l'origine s'étendait sur 33 000 kilomètres carrés. Il s'agit maintenant d'un parc national d'une superficie de 14 000 kilomètres carrés. Il y a 12 000 kilomètres carrés de plus qui seront protégés et conservés dans une perspective territoriale, ce qui laisse environ 7 000 kilomètres carrés — dont des zones à potentiel minier élevé — susceptibles d'être exploités une fois que l'ensemble de l'aspect conservation aura été mené à bien.

[Français]

Le sénateur Massicotte : J'ai une question au sujet de la station de ski. L'exploitant est une compagnie privée, je présume? C'est une compagnie qui gère le centre de ski?

M. Nadler : Oui, les deux sont des entreprises privées.

Le sénateur Massicotte : Elles souscrivent à la résolution? Dans ce cas, étant donné que la station de ski se trouvera sur le territoire d'un parc national, le loyer va-t-il diminuer en conséquence? Y a-t-il un avantage financier pour cet exploitant en ce qui a trait à la réduction de la superficie?

M. Nadler : On a réduit la taille de chaque piste de ski. En même temps, on a échangé des terres, pour des raisons écologiques, qui seraient peut-être plus avantageuses pour les entreprises qui exploitent les pistes de ski. Chacun est donc satisfait des changements.

Le sénateur Massicotte : Il n'y a pas d'impact sur le bail? Ils paient le même montant, sauf que l'on désigne un différent territoire?

M. Nadler : Il n'y a pas d'impact financier.

Le sénateur Massicotte : La dernière partie — je crois que c'est à la section 24 — concerne les crédits. En d'autres mots, les crédits deviennent annuels, comme c'est le cas généralement au gouvernement. Je crains que cela n'encourage les entreprises à dépenser davantage chaque année, car si les fonds prévus au budget ne sont pas dépensés, ils sont perdus. On ne peut les reporter de manière prospective, et on n'allonge pas les années qui ont précédé. Le désavantage économique n'est pas assez important pour s'assurer que les fonds sont dépensés chaque année. Les fonds ne reviennent pas d'une année à l'autre. La

is a very short-term vision. In a sense, isn't it a mistake to proceed this way?

Mr. Nadler: You're asking a very good question. It's the first time that we've been asked this question in relation to this aspect of the bill. Thank you for that. You're quite right. The money must be spent every year. However, we have some flexibility in terms of a carry-forward of about 5 per cent for our operations and 25 per cent for assets. In recent years, our carry-forward has been about the same. There isn't much risk for Parks Canada, given that our financial management is now comparable to what we would be required to do in our annual appropriation cycle.

Senator Massicotte: Thank you.

Mr. Nadler: It's a good question.

[English]

Senator Simons: I want to follow up directly on Senator Massicotte's questions. I'm from Alberta, so I'm well aware of how popular these ski areas are. I want to understand the area of the land that's being taken back. Was any of that already developed as ski runs or had it remained in its fairly natural state?

Mr. Nadler: For Lake Louise, their lease area was quite large and included, to the southeast, a number of areas that they had no intention to develop. We've reduced there and allowed them to add an area called Hidden Bowl, which had been one of their planned areas for development for some time but was not part of their lease. It worked well for Parks Canada because there are ecological benefits in that exchange for us. So it was kind of a win-win for both.

Senator Simons: And at Norquay?

Mr. Nadler: It's a more modest change at Norquay. We've removed from the lease areas used for avalanche control and traded those for a licence of occupation. This gives us a bit more control over the fashion and approach they use for avalanche control, but we added terrain that allows them to connect more runs with the traverse. So there are business advantages for them as well.

Senator Simons: This doesn't affect anything that's already a developed ski area?

Mr. Nadler: No. The other advantage at Norquay is some of the land we pulled out was an area that facilitates wildlife migration in the area.

perspective qui consiste à gérer les propriétés pour une période d'un an seulement est une vision à très court terme. Dans un sens, n'est-ce pas une erreur de procéder de cette façon?

M. Nadler : Vous posez une très bonne question. C'est la première fois qu'on nous la pose relativement à cet aspect du projet de loi, et je vous en remercie. Vous avez bien raison, on sera obligé de dépenser l'argent chaque année. Toutefois, nous disposons d'une certaine marge de manœuvre pour un report prospectif qui est de l'ordre de 5 p. 100 pour nos opérations et de 25 p. 100 pour les biens. En fait, depuis quelques années, notre report prospectif se chiffre environ ainsi. Il n'y a pas grand risque pour Parcs Canada, étant donné que notre gestion des finances est comparable maintenant à ce que nous serions obligés de faire dans le cycle annuel de nos appropriations.

Le sénateur Massicotte : Merci.

M. Nadler : C'est une bonne question.

[Traduction]

La sénatrice Simons : J'aimerais revenir directement sur les questions du sénateur Massicotte. Je viens de l'Alberta, alors je sais à quel point ces stations de ski sont populaires. J'aimerais connaître la superficie de la terre qui est reprise. Est-ce que ces zones étaient en partie déjà aménagées en pistes ou étaient-elles restées dans un état relativement naturel?

M. Nadler : Dans le cas de Lake Louise, la superficie de leur concession était assez grande et comprenait, au sud-est, un certain nombre de zones qu'ils n'avaient pas l'intention d'aménager. Nous avons retranché une partie de cela et nous leur avons permis d'ajouter un secteur appelé Hidden Bowl, qui était l'un des secteurs qu'ils prévoyaient développer depuis un certain temps, mais qui ne faisait pas partie de leur bail. Cela a bien fonctionné pour Parcs Canada parce qu'il y a des avantages écologiques pour nous dans cet échange. En quelque sorte, c'est une transaction avantageuse pour les deux parties.

La sénatrice Simons : Et qu'en est-il de Norquay?

M. Nadler : Les changements sont plus modestes à la station de ski Norquay. Nous avons exclu du bail des zones de déclenchement préventif d'avalanche en échange d'un permis d'occupation. Ainsi, nous avons un peu plus de contrôle sur la façon dont l'entreprise effectue le déclenchement préventif d'avalanches, tandis qu'elle obtient des terres qui lui permettent de relier plus de pistes à la traversée. Il y a donc des avantages commerciaux pour elle aussi.

La sénatrice Simons : Cela n'affecte pas le secteur déjà aménagé pour le ski?

M. Nadler : Non. Une partie des terres que nous avons retirées se trouve dans un secteur qui facilite la migration de la faune, ce qui est un autre avantage des changements à Mont Norquay.

Senator Simons: That's important. Is there any kind of compensation paid to them? Do they get a reduction in their lease? How does this come out in the end financially?

Mr. Nadler: You're right; the site guidelines are bigger than just the boundaries of the facility. We negotiate a number of commercial dimensions. They've all received an increase in their allowable commercial space so they can build more assets. Each of them has received the latitude-to-add lists to their operations, and all four ski areas have received increases in their allowable daily guest numbers.

Senator Simons: You may have achieved the near impossible in environmental policy. You may have made everybody happy.

Mr. Nadler: Well, it took 10 years, but we are pleased with the outcome.

[Translation]

Senator Carignan: I'm looking at the map for the creation of Thaidene Néné National Park Reserve. I'm trying to superimpose it on the geological potential study conducted in 2013.

I can see potential for a diamond mine. I understand that some high-potential areas in the red area on the 2013 map weren't included. However, other areas, such as Reliance Lake, appear to have been included in the park.

Do you have a map where the assessed geological potential is superimposed against what you've provided as a version of the park? I understand that, in the 1993 study, you assessed the geological potential in an identified area of interest, but you adjusted the park descriptions based on that potential. Is that what has been done, and do you have a map that superimposes the park's boundaries and geological potential, particularly the diamond mining potential? I can see great potential for diamond deposits in the southern part, which is around 58, 57 or 56 on the map within the proposed boundaries.

Mr. McNamee: We have some maps that present this information. I may give it to the clerk. I have only one copy, but you can see the land that has ore potential. Parks Canada isn't solely responsible for setting the boundaries. The boundaries are the result of negotiations between Parks Canada, the territorial government and the Indigenous people of Łutsël K'e and other nations. The boundaries are the result of a collaborative effort between a few governments.

La sénatrice Simons : C'est important. Est-ce que l'entreprise a été dédommée de quelque façon que ce soit? Est-ce que le montant inscrit au bail a été réduit? Quel est le résultat final d'un point de vue financier?

M. Nadler : Vous avez raison : les lignes directrices vont au-delà des limites des installations. Nous avons négocié différents aspects commerciaux. Les entreprises ont toutes obtenu davantage d'espace commercial, ce qui leur permet de construire de nouveaux actifs. Chacune a reçu une liste des ajouts permis à ses activités, et les quatre stations de ski profitent d'une augmentation du nombre quotidien de visiteurs autorisés.

La sénatrice Simons : Vous semblez avoir réussi l'impossible ou presque en matière de politique environnementale. Tout le monde semble satisfait.

M. Nadler : Eh bien, il aura fallu 10 ans pour y arriver, mais nous sommes heureux des résultats.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je regarde la carte en vue de la création de la réserve à vocation de parc national de Thaidene Néné. J'essaie de la superposer avec l'étude du potentiel géologique qui a été menée en 2013.

Je vois qu'il y a du potentiel pour aménager une mine de diamant. Je crois comprendre que certaines zones à haut potentiel qui se trouvaient dans la zone rouge sur la carte de 2013 ont été épargnées de la découpe. Par contre, d'autres zones, comme celle de Reliance Lake, semblent avoir été incluses dans le parc.

Avez-vous une carte où on superpose le potentiel géologique qui a été évalué par rapport à ce que vous nous avez donné comme version du parc? Je comprends que, dans l'étude de 1993, il y a une zone d'intérêt qui a été fixée dans laquelle vous avez évalué le potentiel géologique, mais que vous avez ajusté les descriptions du parc en fonction de ce potentiel. Est-ce bien ce qui a été fait, et avez-vous une carte qui permet de superposer les limites du parc et le potentiel géologique, particulièrement le potentiel d'extraction de diamants? Je vois qu'il y a un grand potentiel de gisements de diamants dans la partie sud, qui se situe autour des chiffres 58, 57 ou 56 sur la carte dans les limites proposées.

M. McNamee : Nous avons quelques cartes qui présentent cette information, et il est possible que je la remette à la greffière. J'en ai seulement une copie, mais on peut y voir les terrains qui ont un potentiel en minerais. La délimitation de la frontière ne relève pas uniquement de Parcs Canada. La frontière est le résultat de négociations entre Parcs Canada, le gouvernement territorial et les Autochtones de Łutsël K'e et d'autres nations. C'est le résultat d'un effort de collaboration entre quelques gouvernements.

Senator Carignan: In the area targeted for the creation of the park, are any designated mining claims owned by third parties or companies and affected by the park's boundaries?

Mr. McNamee: There are no licences in the boundary area because, in 1970, the federal government implemented interim protection measures. In addition, in 2008, the federal government implemented other interim protection measures. Since then, industries haven't been able to establish mineral exploration licence fees. There are no licences.

Senator Carignan: That's fine. However, what would happen if we discovered part of a diamond mine in the southern area? I understand that the 2013 geological assessment report was written with the 2013 tools, that things can change over time, that high-potential areas could be less significant than we thought, and that medium-potential areas could become high-potential areas. Does this mean that the national park designation will prevent this development forever? Or, given that we're talking about a national park reserve and that negotiations are still ongoing with Indigenous peoples, could a third party negotiate rights or licences with respect to certain areas of the park until the territory is designated as a national park?

Mr. McNamee: I'm sorry, but I'll answer your question in English, because there are some important aspects to all this.

[English]

Senator Carignan: It is your constitutional right; you have the right to speak in English, as it is mine to speak in French.

Mr. McNamee: First of all, you touch on a very important point. What is a national park reserve? It is established where there are claims by Indigenous people that the government has accepted for negotiation. While there is a treaty in place that dates back to 1900, the Government of Canada is in the process of negotiating a number of land claims.

It cannot establish a national park until all of those claims are dealt with. However, the Canada National Parks Act is clear that a national park reserve is like a national park. There is no lesser level of protection.

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'il y a des concessions minières qui ont été désignées dans la zone visée pour la création du parc, qui appartiendraient à des tiers ou à des entreprises et qui seraient touchées par la délimitation du parc?

M. McNamee : Il n'existe pas de licences dans le territoire délimité par la frontière, parce que, en 1970, des mesures de protection intérimaires ont été mises en œuvre par le gouvernement fédéral. De plus, en 2008, le gouvernement fédéral a mis en place d'autres mesures de protection intérimaires. Ainsi, depuis cette période, il n'est pas possible pour des industries de mettre en place des droits de licences d'exploration minière. Il n'y en a aucune.

Le sénateur Carignan : Parfait. Toutefois, qu'est-ce qui se produirait si on découvrait qu'une partie d'une mine de diamant se trouve dans la zone sud? Je comprends que le rapport qui a été rédigé dans le cadre de l'évaluation géologique de 2013 l'a été avec les outils de 2013, que les choses peuvent évoluer dans le temps, que des zones à haut potentiel pourraient être moins intéressantes qu'on le pense, et que des zones à potentiel moyen pourraient devenir des zones à haut potentiel. Est-ce que cela signifie que la désignation de la vocation de parc national empêchera cette exploitation à tout jamais? Ou bien, étant donné que l'on parle d'une réserve à vocation de parc national et qu'il y a des négociations qui sont toujours en cours avec les peuples autochtones, est-ce que, d'ici à ce que ce territoire soit désigné comme un parc national, un tiers pourrait négocier des droits ou des licences en ce qui a trait à certaines zones du parc?

M. McNamee : Je suis désolé, mais je vais répondre à votre question en anglais, parce qu'il y a quelques aspects importants dans tout cela.

[Traduction]

Le sénateur Carignan : C'est votre droit constitutionnel; vous pouvez parler en anglais tout comme je peux m'exprimer en français.

M. McNamee : D'abord, vous soulevez un point très important. Qu'est-ce qu'une réserve à vocation de parc national? Elle est créée lorsqu'un peuple autochtone revendique des droits ancestraux et que le gouvernement fédéral accepte d'engager des négociations à cet égard. Bien qu'il y ait un traité en vigueur qui date des années 1900, le gouvernement du Canada poursuit actuellement des négociations relativement à diverses revendications territoriales.

Il est impossible de créer un parc national avant d'avoir réglé la question de ces revendications territoriales. Cela dit, la Loi sur les parcs nationaux du Canada indique clairement qu'une réserve à vocation de parc national équivaut à un parc national. La protection dont elle bénéficie n'est donc pas moindre.

As the result of land claim negotiations, should there be a decision to change the boundary, that may happen. However, until then, within the line on this map, you cannot currently explore or develop mineral resources because it is under interim protection. Once the area is protected per an agreement with the Government of the Northwest Territories, there will be no mineral exploration or development within that boundary.

The Government of the Northwest Territories has gone to great pains to negotiate with us a boundary that excludes, as I've indicated, all the areas of high mineral potential and most of the areas of moderate-to-high potential.

Senator Frum: I would like to ask a question more broadly about Parks Canada and the way it has been treated in this budget by this government. This is a government that says it cares a lot about our environment, but a CBC report from March cited the fact that a report that you commissioned at Parks Canada showed that 40 per cent of the properties controlled by Parks Canada are in either poor or very poor condition. The report notes that the last major infusion of money that came to Parks Canada was in 2014 when you received \$3 billion.

Do you think this government has given appropriate focus and resources to Parks Canada in this budget?

Mr. Nadler: There are a couple of questions there. You are absolutely right that Budget 2014 provided a significant infusion of capital to Parks Canada to respond to deferred maintenance and deferred improvement on our asset base. That deferred maintenance had been ongoing for probably 20 to 30 years, so the state of our assets was quite poor in 2014.

The CBC article was based on a report that, you are absolutely right, we produced, assessing our assets, but the research was done in 2016. That 2014 infusion of capital was a five-year program. We were only partway through the investments under the program. While we were working on our assets, we could not evaluate them as improved until the work was complete. Since then a significant number of the assets treated by the report are now in fair-to-good condition, which was the objective of the funding.

There have been subsequent investments for capital improvement by subsequent budgets as well. Budget 2019 provides \$366 million over two years to Parks Canada to continue these investments for improvement in our assets.

Un parc national pourrait être créé à l'issue des négociations sur les revendications territoriales si on décidait de modifier les limites du parc. Cela dit, d'ici à ce qu'elles aboutissent, il n'est pas permis de faire de l'exploration de ressources minérales ni de les exploiter dans les limites illustrées sur cette carte parce que ce secteur fait l'objet d'une protection provisoire. Une fois la région dûment protégée par un accord avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, il n'y aura ni exploration ni exploitation minière dans ces limites.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est donné beaucoup de mal pour négocier avec nous des limites qui excluent, comme je l'ai dit, tous les secteurs ayant un grand potentiel minier ainsi que la majeure partie des secteurs ayant un potentiel jugé de modéré à élevé.

La sénatrice Frum : J'aimerais poser une question plus générale sur Parcs Canada et le traitement que lui a réservé le gouvernement dans son budget. Ce gouvernement affirme se soucier beaucoup de l'environnement, mais CBC a cité dans un article en mars dernier un rapport commandé par Parcs Canada, selon lequel 40 p. 100 des immobilisations contrôlées par Parcs Canada sont en mauvais ou en très mauvais état. Le rapport souligne par ailleurs que le dernier influx monétaire majeur à Parcs Canada date de 2014, quand l'agence a reçu 3 milliards de dollars.

Croyez-vous que, dans son budget, ce gouvernement a mis suffisamment l'accent sur Parcs Canada et lui a accordé les ressources adéquates?

M. Nadler : Vous soulevez plusieurs questions. Vous avez tout à fait raison de souligner que le budget de 2014 prévoyait un apport important en capital pour Parcs Canada, en raison des retards accumulés au chapitre de l'entretien et de l'amélioration de ses immobilisations. Cet entretien est différé depuis 20 à 30 ans, d'où l'état assez mauvais de nos actifs en 2014.

Il est aussi tout à fait juste de dire que l'article de CBC est fondé sur un rapport réalisé par Parcs Canada, dans lequel nous évaluons nos actifs, mais d'après une étude effectuée en 2016. L'apport en capital de 2014 a pris la forme d'un programme quinquennal. Au moment de l'étude, nous n'avions profité que d'une partie des investissements prévus dans le cadre du programme. Nous ne pouvions donc pas y inscrire des immobilisations en cours de rénovation comme étant des actifs améliorés, puisque les travaux n'étaient pas terminés. Aujourd'hui, un nombre important des actifs dont il est question dans le rapport sont en bon état ou dans un état acceptable, ce qui était le but de ce financement.

Il y a aussi eu d'autres dépenses en capital dans les budgets subséquents. Le budget de 2019 prévoit 366 millions de dollars sur deux ans pour Parcs Canada afin que l'agence continue d'investir dans l'amélioration de ses actifs.

Again, honourable senators, people don't always realize that Parks Canada is responsible for 200 dams in Ontario, significant waterway infrastructure in Ontario and also a number of portions of the Trans-Canada Highway. Our assets are broader than the historic sites and visitor-experience assets that most people are familiar with.

Senator Frum: You have also started charging admission fees at some sites but not others. How do you make the decision when to charge admission fees and when not to? We can speak about the particular project we are talking about today. How do you make a decision about these in that case?

Mr. Nadler: That's an excellent question. Parks Canada has just completed a public consultation on changes to fees. Honourable senators may be familiar with the 2016 Service Fees Act that required agencies like ours that are fee-charging institutions to make some changes to our operations. One of those involves the application of an annual or regular inflator to accommodate the impact of inflation on the purchasing power of the dollar. We consulted on those changes. The Service Fees Act also required some other changes related to cost recovery. Those consultations are complete and we are now going through what we heard from Canadians. We will publish a report of what we heard very soon.

There is actually a structure whereby we evaluate the level of service offered at our places. As you can imagine, we have 221 places across the country. Some of these are very small and remote and there is not a significant offer to visitors. At others, though, we have developed offers. In instances where we have improved or augmented that offer, the site will sometimes go up a level on our fee structure. The information that you received reflects a number of places that have improved their visitor offers and so we have increased the fees.

Mr. McNamee: I appreciate the question in the context of Thaidene Nëné. For example, if you were to look at your map and could pick out numbers 76 and 77, which are in McLeod Bay, several territorial parks will be put in adjacent to this area, creating a conservation complex of about 26,000 square kilometres.

Prior to our negotiations with the Government of the Northwest Territories we made a commitment that we would not charge entry fees. As you can see, if somebody is in a boat coming along the lake and suddenly hits the Parks Canada boundary, we will not have wardens spaced out across the boundary to charge admission fees.

Je rappelle aux honorables sénateurs que les gens ne savent pas toujours que Parcs Canada est responsable de 200 barrages en Ontario, d'une importante infrastructure maritime dans cette province, de même que de divers tronçons de la route Transcanadienne. Nos actifs englobent bien plus que les lieux historiques et les biens associés à l'expérience des visiteurs que la majorité de la population connaît.

La sénatrice Frum : Vous avez aussi commencé à percevoir des droits d'entrée à certains endroits, mais pas à d'autres. De quelle façon la décision de percevoir des droits d'entrée ou non est-elle prise? Prenons le projet dont il est question aujourd'hui. De quelle façon prendrez-vous votre décision dans ce cas?

M. Nadler : C'est une excellente question. Parcs Canada vient de terminer une consultation publique sur les changements aux droits d'entrée. Mesdames et messieurs, vous connaissez probablement la Loi sur les frais de service adoptée en 2016 et qui a obligé les agences comme la nôtre, qui perçoivent des droits d'entrée, à modifier leurs activités. L'application d'un indice des prix annuel ou stable afin de tenir compte de l'incidence de l'inflation sur le pouvoir d'achat est un bon exemple. Nous avons tenu des consultations sur ces changements. La Loi sur les frais de service exige également d'autres changements liés au recouvrement des coûts. Nous avons mené à bien ces consultations et étudions actuellement les réponses des Canadiens. Nous allons publier un rapport sur leurs commentaires très bientôt.

Nous avons une structure qui nous permet d'évaluer le niveau de service offert dans nos installations. Comme vous pouvez l'imaginer, cela signifie l'évaluation de nos 221 sites partout au pays. Certains sont très petits et isolés, et l'offre faite aux visiteurs y est négligeable. Ailleurs, toutefois, nous leur proposons des offres élaborées. À certains endroits, nous avons amélioré ou augmenté l'offre, ce qui fait que le classement du site peut changer dans notre structure tarifaire. Les renseignements que vous avez reçus sont à l'image des sites où nous avons amélioré l'offre aux visiteurs et, donc, augmenté les droits d'entrée.

M. McNamee : Je peux comprendre votre question dans le dossier de la réserve à vocation de parc national Thaidene Nëné. Si vous pouvez situer les numéros 76 et 77 sur la carte devant vous, dans la baie McLeod, vous verrez que plusieurs parcs territoriaux seront adjacents à ce secteur, ce qui permettra de créer un complexe de conservation d'environ 26 000 kilomètres carrés.

Avant d'entamer nos négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous avons pris l'engagement de ne pas percevoir de droits d'entrée. Comme vous le voyez, si quelqu'un se promène en embarcation sur le lac et franchit soudainement les limites de Parcs Canada, nous n'aurons pas de gardes de parc répartis le long de cette limite pour percevoir des droits d'entrée.

We recognize that this area is very important to the people of Yellowknife. There is a fair amount of boat traffic that comes through there, so we made a commitment not to charge entry fees. However, if there are facilities that we build and provide within the back country so that an individual gets a personal benefit from it, a fee would be charged and we would work through our fee structure. That was part of the negotiations with the GNWT.

Senator Seidman: Thank you both very much for your presentations. I would like to ask about the change in the appropriation authority. I'm trying to understand the impact of rescinding the ability of Parks Canada to carry forward unspent moneys to the next year.

I'm not sure if I missed this in your presentation but, for example, what is the norm? What was the unspent balance that might have been carried forward to the next year?

Mr. Nadler: It is an excellent question. We've been very mindful of the potential impacts of this change. Parks Canada was established as an agency in 1999, so we've been operating for twenty years with a two-year appropriations cycle that will allow some flexibility.

I will respond directly to the question and then I will explain. We have some options around vote model as well that will apply. Core departments that operate on a one-year appropriation have three separate votes. One is operations and salary vote, another is grants and contributions and another is capital.

As we've been discussing, Parks Canada is a significant asset holder and manager for the federal government. Fortunately, in the federal system, departments are allowed to carry forward 25 percent of their capital budget each year. We can even negotiate an increase with Finance Canada should there be unusual circumstance that might require a greater carry-forward.

Parks Canada's annual carry-forward in a normal operating year — we have significant investment going on right now so it is not a normal year — would be under the 25 per cent threshold. Grants and contributions are a separate pocket because you must request permission to carry forward those dollars, but on operations it is a 5 per cent carry forward. Generally Parks Canada has come within that threshold — sometimes a little bit more but, more often than not, a little less than a 5 per cent operations carry forward.

We are not too concerned about the transition from those considerations. We will want to negotiate our vote structure with Finance Canada. Right now we have a single vote that covers

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un secteur très important pour les gens de Yellowknife. Beaucoup d'embarcations de plaisance y circulent, d'où notre engagement à ne pas percevoir de droits d'entrée. Cela dit, si nous construisons des installations dans les terres à l'intention des visiteurs, des droits seront perçus conformément à notre structure tarifaire. Cela faisait partie des négociations avec le gouvernement ténétois.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup à tous les deux pour vos exposés. J'aimerais poser une question sur le changement apporté au crédit parlementaire. J'essaie de comprendre l'incidence pour Parcs Canada de l'annulation de sa capacité à reporter à l'exercice suivant les fonds non utilisés.

Je ne sais pas si cela m'a échappé dans votre exposé, mais quelle est la somme usuelle, par exemple? Quel était le solde des fonds non utilisés qui aurait pu être reporté à l'exercice suivant?

M. Nadler : C'est une excellente question. Nous avons porté beaucoup d'attention aux possibles répercussions de ce changement. Parcs Canada est devenu une agence en 1999, ce qui fait que nous fonctionnons depuis 20 ans selon un cycle de crédits de 2 ans, ce qui nous procure une certaine souplesse.

Je vais répondre directement à votre question, puis vous fournir une explication. Nous avons également à notre disposition quelques options liées au système des crédits. Les ministères centraux qui fonctionnent selon des crédits annuels ont trois crédits distincts, soit un pour le fonctionnement et les salaires, un pour les subventions et les contributions, puis un autre pour les dépenses en capital.

Comme nous l'avons dit, Parcs Canada détient et gère un imposant portefeuille d'actifs au nom du gouvernement fédéral. Heureusement, dans le système fédéral, les ministères ont le droit de reporter 25 p. 100 de leurs dépenses en capital chaque année. Nous pouvons même négocier une augmentation de ce pourcentage avec Finances Canada si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le report de Parcs Canada dans le cadre d'un exercice usuel — nous effectuons des investissements importants à l'heure actuelle, ce qui fait que cet exercice est exceptionnel — serait inférieur au plafond de 25 p. 100. Les subventions et contributions sont distinctes parce qu'il faut demander la permission de reporter ces fonds à l'exercice suivant, mais le report usuel pour le crédit de fonctionnement est de 5 p. 100. Habituellement, Parcs Canada respecte cette limite, quoiqu'il arrive que nous la dépassions légèrement; cela dit, la majorité du temps, le report pour le crédit de fonctionnement est légèrement inférieur à 5 p. 100.

La transition ne nous inquiète donc pas vraiment quand on l'aborde sous cet angle. Nous souhaiterons négocier notre structure de crédits avec Finances Canada. Actuellement,

everything and gives us a lot of flexibility to move dollars from one part of our budget to another.

We would likely carry a separate capital vote, but we might seek to merge our grant and contributions and operations vote, simply because we work with a lot of partners in the delivery of our services and having that flexibility to change from an operating dollar to a grant dollar makes a lot of sense for our business.

Senator Seidman: So you are not worried that this will impose a particular hardship?

Mr. Nadler: I don't think so. We will have to adapt. There is a two-year period for us to implement the changes, and we will need that time to change our financial systems and train our staff. We will have to go through that process which is not a small thing, but the risks around the transition financially are modest, if any. Thank you. It was an excellent question.

Senator Patterson: It is nice to see you both here today. I just want to say that I have been in the park. I have fished at Trophy Lodge near Reliance. I assume that's grandfathered, that wonderful fishing lodge, as it is catch-and-release and some of the best trout fishing in the country. It will continue in the park; is that correct?

Mr. McNamee: Yes, and I don't want to just say, "yes." Yes, it will continue within the park. Part of the amendment package here is that those that have a lease within the park at the time of establishment will continue under the terms and conditions of their current lease, and they would be renewed. Furthermore, to go to an earlier question, in the transition from a national park reserve to a national park, that lease would also continue. It is covered off in a number of sections within the amendment package.

Senator Patterson: That's good. I want to mention my long-time friend Bob Gamble, who spent his career working on this park. I pay tribute to him; he is now retired.

You didn't map the proposed territorial park or parks under NWT legislation. You said 12,000 square kilometres additional, and then later, you said 26,000, if I heard you correctly. Will the territorial regimes allow mineral and exploration development?

Mr. McNamee: I apologize if I have created confusion.

nous avons un seul crédit qui couvre tout et nous donne énormément de souplesse pour déplacer les fonds d'un poste budgétaire à un autre.

Nous garderions probablement un crédit distinct pour les dépenses en capital, mais nous pourrions demander la fusion du crédit des subventions et des contributions avec celui du fonctionnement, tout simplement parce que nous faisons appel à beaucoup de collaborateurs dans la prestation de nos services et que la possibilité d'allouer des fonds de fonctionnement aux subventions est une décision judicieuse dans notre secteur.

La sénatrice Seidman : Donc, vous n'êtes pas inquiet du fardeau particulier que cela pourrait représenter pour vous?

M. Nadler : Je ne crois pas, non. Nous devons nous adapter. Nous avons deux ans pour mettre en œuvre les changements, et nous aurons besoin de ce temps pour revoir notre structure financière et former notre personnel. Nous devons aller au bout du processus, ce qui n'est pas une mince affaire, mais les risques financiers associés à la transition sont minimes, voire inexistants. Merci. C'était une excellente question.

Le sénateur Patterson : C'est agréable de vous voir tous les deux parmi nous aujourd'hui. Je souhaite seulement déclarer que je suis allé dans le parc. Je suis allé à la pêche au Trophy Lodge, près de Reliance. Je présume que ce magnifique camp de pêche bénéficie d'une clause de préservation des droits acquis, puisqu'on y pratique la pêche avec remise à l'eau et que c'est un des meilleurs endroits au pays pour la pêche à la truite. Ce camp de pêche va rester dans le parc, c'est exact?

M. McNamee : Oui, et permettez-moi d'élaborer un peu. En effet, le camp de pêche va rester dans le parc. Une partie des modifications proposées ici stipule que les baux actuels concernant des terres domaniales situées dans la réserve à vocation de parc national demeurent en vigueur conformément à leurs modalités, et qu'ils seraient renouvelés. En outre, pour revenir à une question précédente, le bail demeure en vigueur dans le cadre de la transition de réserve à vocation de parc national à parc national en bonne et due forme. Un certain nombre d'articles le confirment dans les modifications à l'étude.

Le sénateur Patterson : C'est bien. Je souhaite préciser que mon ami de longue date, Bob Gamble, a travaillé toute sa vie à la création de ce parc. Il est aujourd'hui à la retraite, et je tiens à saluer ses efforts.

Vous n'avez pas délimité les parcs territoriaux proposés conformément aux lois ténaises sur votre carte. Vous avez parlé de 12 000 kilomètres carrés de plus, puis de 26 000, si je vous ai bien compris. Est-ce que la législation territoriale va permettre l'exploration et l'exploitation minières?

M. McNamee : Veuillez m'excuser si je n'ai pas été clair.

Senator Patterson: Maybe it was me.

Mr. McNamee: Let's say it's me. In 2005 the elders of Łutsël K'e came up with a vision for a 33,000-square-kilometre national park. With devolution and the territorial government in control, after negotiation we ended up dividing up that 33,000 square kilometres into 14,000 square kilometres for the national park reserve, 12,000 square kilometres that would be territorially protected and conserved areas, and, if my math is correct, 7,000 square kilometres of that land withdrawal, of that study area, would eventually be open to mineral exploration and development.

What was the second part of your question?

Senator Patterson: You've answered it, I think. Would it allow mineral exploration?

Mr. McNamee: The territorial government is currently working to pass, through their legislative process, amendments that would do two things: one, provide them with the authority to enter into an agreement with Canada for the national park reserve; and, two, set out the legislative framework for their territorially protected areas.

My understanding is it would not permit mineral exploration and development, but it may permit mineral access corridors through those territorially protected areas. If the committee is interested, I think it's best to contact the GNWT on that.

Senator Patterson: There's a rich diamond mine near the park, Gahcho Kué, owned by De Beers. The MERA, the Mineral and Energy Resource Assessment, done in the process of setting up this park reserve, showed a high potential for kimberlite-hosted diamonds in what is the park reserve area. Is that correct? How have you dealt with that with the NWT & Nunavut Chamber of Mines?

Mr. McNamee: I'd have to look at the maps again with respect to the kimberlite pipes.

Senator Patterson: It just says "high potential for kimberlite-hosted diamonds." I was reading from the summary of the MERA report.

Mr. McNamee: The key thing to point out is that this is a boundary arrived at through work with the Government of the Northwest Territories. Clearly, the GNWT has a very strong interest in looking at areas of mineral potential and making sure the boundary does not have a strong negative impact on the mining industry.

Le sénateur Patterson : C'est peut-être moi qui ai mal compris.

M. McNamee : Disons que c'est ma faute. En 2005, les aînés de Łutsël K'e ont proposé la création d'un parc national de 33 000 kilomètres carrés. Après le transfert des responsabilités au gouvernement territorial, puis la tenue de négociations, nous avons divisé ces 33 000 kilomètres carrés en différentes parties : une réserve à vocation de parc national de 14 000 kilomètres carrés, des aires protégées de 12 000 kilomètres carrés qui relèvent du gouvernement territorial et, si mes calculs sont bons, 7 000 kilomètres carrés de terres inaliénables qui pourraient un jour être ouvertes à de l'exploration et à de l'exploitation minières.

Quelle était la seconde partie de votre question?

Le sénateur Patterson : Vous y avez répondu, je crois. Est-ce que l'exploration minière serait permise?

M. McNamee : Le gouvernement territorial espère adopter, d'ici la fin du processus législatif en cours, des modifications qui lui permettront d'abord d'avoir l'autorité nécessaire pour conclure une entente avec le gouvernement du Canada pour la création d'une réserve à vocation de parc national, puis d'établir un cadre législatif pour les aires protégées territoriales.

D'après ce que j'en sais, l'exploration et l'exploitation minières seront interdites, mais des couloirs d'accès aux ressources minérales pourraient être autorisés dans ces aires protégées. Si le comité souhaite obtenir des détails, je crois que l'idéal serait de communiquer avec le gouvernement ténénois.

Le sénateur Patterson : Il y a une importante mine de diamants, la mine Gahcho Kué, à proximité du parc; elle appartient à De Beers. L'évaluation des ressources minérales et énergétiques menée dans le cadre de la création de cette réserve à vocation de parc national indique la présence d'un gisement de diamants dans des kimberlites au grand potentiel dans le secteur de la réserve. Est-ce exact? De quelle façon cette question a-t-elle été abordée avec la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut?

M. McNamee : Je dois consulter la carte à nouveau pour ce qui est des cheminées kimberlitiques.

Le sénateur Patterson : On peut seulement lire « gisement de diamants dans des kimberlites au grand potentiel ». C'est ce que dit le résumé du rapport de l'ERME.

M. McNamee : Nous sommes arrivés à établir une limite avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est le point clé ici. Il est évident que le gouvernement ténénois a tout intérêt à vérifier le potentiel minier des secteurs visés et à s'assurer que la limite n'a pas de fortes répercussions sur son industrie minière.

In fact, as the representatives of the Łutsël K'e Dene First Nation indicated to the Standing Senate Committee on National Finance, which reviewed these amendments several weeks ago, the Łutsël K'e Dene First Nation has a number of agreements with at least three mining companies in the area. They made it very clear that, in their work on this proposal they're not anti-development but they're trying to develop a conservation economy that avoids, sometimes, the boom-and-bust cycle that can come with mineral development. They acknowledge it's really important, but they want to get into an economy that has both conservation and development. I'll get back to you on the kimberlite.

Senator Patterson: Could you give us the status of the impact-benefit agreements with the Northwest Territory Métis Nation and the Łutsël K'e Dene First Nation?

Mr. McNamee: Yes. For the rest of the committee, Parks Canada is not only negotiating a land transfer agreement with the Government of the Northwest Territories but also an establishment agreement with the Łutsël K'e Dene First Nation. Negotiators have completed their work and have initialled the text of the agreement. The community, in a vote a couple of months ago, voted 88 per cent in favour of the national park reserve and moving ahead.

With respect to the Northwest Territory Métis Nation, we have negotiated an impact and benefit agreement. There are one or two items that we need to complete with them, which we expect to do. Again, negotiators for Canada and for the Northwest Territory Métis Nation have initialled an impact and benefit agreement.

Senator Patterson: Is that confidential?

Mr. McNamee: It is at the moment, senator.

Senator Woo: I understand that the approval of these amendments will trigger a donation for the creation of a trust fund to which the government will also provide some matching funds. Can you tell us a bit more about the provenance of this donation from outside sources and the users of that trust fund?

Mr. McNamee: Thank you for the question, senator. I think you've touched on one of the model aspects and the aspect in which this proposal is moving us in new directions. It was the Łutsël K'e Dene First Nation that proposed the idea of a trust fund. Maybe I could use Gwaii Haanas National Park Reserve and Haida Heritage Site as an example. They have a watchman or guardian program where the Haida go out on the land, welcome visitors, monitor the ecosystem, monitor visitor impacts and provide a very interesting and dynamic visitor experience that is incredibly special. To do that, we negotiate a contribution

En fait, comme l'ont dit les représentants de la nation d'origine Łutsël K'e devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a étudié ces modifications il y a quelques semaines, leur nation a déjà conclu divers accords avec au moins trois sociétés minières dans la région. Ils ont été très clairs dans leur proposition : sans nécessairement s'inscrire dans une démarche antidéveloppement, ils cherchent à bâtir une économie de la conservation qui permet parfois d'éviter l'alternance de forte expansion et de récession qui caractérise l'exploitation minière. Ils sont conscients que c'est très important, mais ils veulent accéder à une économie qui repose à la fois sur la conservation et le développement. Pour ce qui est de la kimberlite, je vais vous revenir là-dessus.

Le sénateur Patterson : Pouvez-vous nous dire où en est rendue la négociation des ententes sur les répercussions et les avantages avec la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation des Dénés Łutsël K'e?

M. McNamee : Oui. Parcs Canada négocie non seulement une entente de transfert de terres avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais aussi un accord d'établissement avec la Première Nation des Dénés Łutsël K'e. Les négociateurs ont terminé leur travail et ont paraphé le texte de l'entente. Dans un référendum tenu il y a quelques mois, 88 p. 100 des membres de la communauté se sont prononcés en faveur de la création de cette réserve à vocation de parc national.

Dans le cas de la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, nous avons négocié une entente sur les répercussions et les avantages. Nous avons encore une ou deux questions à régler avec eux, mais nous ne croyons pas que cela sera problématique. Encore là, les négociateurs pour le Canada et la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest ont paraphé cette entente sur les répercussions et les avantages.

Le sénateur Patterson : Est-ce que cette entente est confidentielle?

M. McNamee : Elle l'est pour le moment, sénateur.

Le sénateur Woo : Si ces amendements sont approuvés, il en résultera un don pour la création d'un fonds en fiducie avec contribution équivalente de la part du gouvernement. Pouvez-vous nous en dire plus long au sujet des bailleurs externes qui vont contribuer à ce fonds et de ceux qui vont l'utiliser?

M. McNamee : Merci de la question, sénateur. Vous avez traité de l'un des éléments qui font en sorte que cette proposition pourrait servir de modèle nous permettant d'explorer de nouvelles avenues. L'idée d'un fonds en fiducie vient de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e. Je pourrais vous donner l'exemple de la réserve de parc national Gwaii Haanas avec le site du patrimoine haïda. Ils ont instauré là-bas un programme qui voit des gardiens haïdas parcourir le parc, accueillir les visiteurs, surveiller l'écosystème, évaluer les impacts des visites et offrir aux visiteurs une expérience

agreement on an annual basis where we provide them the money to do that.

The idea in Thaidene Néné, which Łutsël K'e Dene First Nation came up with, was to create a trust fund. The trust fund will involve a \$30 million investment in total, comprised of \$15 million from the federal government and the Łutsël K'e Łutsël K'e First Nation, working with an organization formerly called the "Nature Trust," now Nature United — not to be confused with the Nature Conservancy of Canada — have raised on their own, through their services, the matching \$15 million. That goes into a trust fund. The Łutsël K'e Dene First Nation is responsible for that trust fund. They will put in place a board of directors. They will also, as I understand it, include a chartered accountant from a reputable firm to oversee that. That investment will then generate interest that will allow Łutsël K'e Dene First Nation to hire their own guardians and managers. They will not rely on us, Parks Canada, to negotiate a contribution agreement on an annual basis.

I don't want to go further into the details because this is really a Łutsël K'e Dene First Nation item, but that's the essential model and they have been public on that.

Senator Woo: Will the government be represented on the board of this trust fund?

Mr. McNamee: I believe the answer is yes but, if Madam Chair will permit me, I will provide confirmation on that structure. I think they're still working some of that out.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I'm glad to hear that there will be protection of boreal forests and the tundra, because I think they will do more than resource extraction. Being on this committee has really made me see the negative impacts across Canada. It's devastating lives. I'm glad that this is happening.

You've said that there may be a chance to redefine borders with the land claims agreement?

Mr. McNamee: Yes. That is a possibility. That is what the national park reserve designation is about. In essence, the area is managed as a national park, but the reserve designation indicates that there's still a final land claim to be negotiated and, in this place, a number of agreements. I would point to a place that probably all of you have heard about, Auyuittuq National Park on Baffin Island. Prior to the settlement of the Nunavut Land Claims Agreement, there was a boundary. Once the claim was

intéressante et dynamique qui est tout à fait particulière. Chaque année, nous négocions un accord de contribution pour leur fournir le financement nécessaire à cette fin.

C'est donc la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e qui a proposé l'idée de créer un fonds en fiducie pour le parc Thaidene Néné. Ce fonds exigera un investissement total de 30 millions de dollars, donc 15 millions de dollars en provenance du gouvernement fédéral. Un montant équivalent de 15 millions de dollars a été recueilli par la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e en collaboration avec une organisation que l'on appelait autrefois « Nature Trust » et qui est devenue Nature United — à ne pas confondre avec Conservation de la nature Canada. C'est ainsi que l'on a alimenté ce fonds en fiducie dont la responsabilité incombe à la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e. Ils vont mettre sur pied un conseil d'administration en plus, d'après ce que j'ai pu comprendre, de faire appel à un comptable agréé d'une firme reconnue pour superviser le tout. Les intérêts produits par cet investissement vont permettre à la Première Nation d'embaucher ses propres gardiens et gestionnaires. Elle n'aura dès lors plus besoin de négocier avec nous, à Parcs Canada, une entente annuelle de contribution.

Je ne veux pas vous fournir de plus amples détails, car tout cela relève en fait de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e. C'est toutefois un bon aperçu du modèle que la Première Nation a déjà rendu public.

Le sénateur Woo : Est-ce que le gouvernement sera représenté au sein du conseil d'administration de ce fonds en fiducie?

M. McNamee : Je crois que ce sera le cas, mais si madame la présidente me le permet, j'aimerais vous confirmer par écrit la forme exacte que cela prendra. Je pense qu'il y a encore des détails à régler.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. J'étais heureuse de vous entendre dire que l'on compte protéger la forêt boréale et la toundra, car je crois que l'on ne va pas s'arrêter à l'extraction des ressources. À titre de membre de ce comité, j'ai déjà pu prendre connaissance des répercussions néfastes qui se font ressentir partout au Canada. Des vies s'en trouvent dévastées. Je me réjouis donc que des mesures soient prises.

Vous avez indiqué que la négociation d'une entente sur les revendications territoriales peut être l'occasion de redéfinir les limites de ces parcs?

M. McNamee : C'est effectivement une possibilité. C'est à cela que peut servir la désignation d'une réserve à vocation de parc national. La zone visée est essentiellement gérée comme un parc national, mais sa désignation à titre de réserve indique qu'il y a encore une revendication territoriale finale à négocier et plusieurs accords à conclure dans le cas qui nous intéresse. Je peux vous donner l'exemple du parc national Auyuittuq sur l'île de Baffin dont vous avez sans doute entendu parler. Des limites

settled and an impact and benefit agreement negotiated with the Inuit, there was an area removed from the park. That was viewed by the Inuit to be of cultural importance to them. That is an example of how a boundary can change, but it's something to be negotiated. This was clearly of importance to Inuit for reasons of their culture.

Mr. Nadler: It's important to observe that that was back in the mid-1990s and, of course, Kevin just explained some changes in the way we're establishing Thaidene Nëné. In past land claim negotiations and the establishment of parks as a part of land claims, Indigenous groups selected lands of cultural importance because they wanted to have control over those lands. But what Kevin just described in terms of the work with Łutsël K'e Dene and their trust, they will actually have a much stronger role in the management and delivery of the park. So they may have less reason to be concerned about control in the future than we've had in the past in most circumstances.

Senator McCallum: Are there any other outstanding land claims or requests for heritage sites in this area?

Mr. McNamee: I'm not aware of any requests for heritage sites, but the Łutsël K'e Dene First Nation is part of the Akaitcho First Nations, so we're working with the Yellowknives and Deninu Ku'e. That's one land claim being worked on. There's also ongoing work with the Northwest Territory Métis Nation with respect to a land and resources agreement. I hope I haven't left anybody out, but those are the two main ones.

Senator McCallum: The Deline had a self-government agreement.

Mr. Nadler: It was to the north in the Sahtu region, and the land claim is settled there. Tlichos is also near the park but toward the north. There is a lovely heritage place near Deline called Saoyú-?ehdacho and we would love to host you there, if ever you are planning your visits.

Senator McCallum: And you said the territorial government would enter into an agreement with Canada in the future? What is that about?

avaient été établies pour ce parc avant la conclusion de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Une fois ces revendications réglées et une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits négociée, une zone a été retirée de ce parc. Elle revêtait une importance culturelle particulière pour les Inuits. Cela montre bien que les limites peuvent être appelées à changer, mais tout cela doit être négocié. Dans cet exemple, c'était vraiment important pour les Inuits pour des raisons culturelles.

M. Nadler : Il est important de souligner que cela remonte au milieu des années 1990 et que le parc Thaidene Nëné a été créé suivant des modalités quelque peu différentes, comme M. McNamee vient de vous l'expliquer. Par le passé, lorsqu'un parc était créé dans le contexte des négociations d'une revendication territoriale, les groupes autochtones choisissaient des terres ayant pour eux une importance culturelle particulière parce qu'ils souhaitaient en garder le contrôle. M. McNamee vient toutefois de vous parler des mesures prises par les Dénés pour la création de leur fonds en fiducie qui leur permettra de jouer un rôle beaucoup plus important dans la gestion du parc et des activités qui s'y déroulent. Il est donc possible que les Premières Nations aient dorénavant moins de raisons de s'inquiéter de ces questions de contrôle dans la plupart des circonstances.

La sénatrice McCallum : Y a-t-il encore des revendications territoriales ou des demandes de désignation de sites patrimoniaux qui ne sont pas réglées dans cette région?

M. McNamee : Il n'y a pas à ma connaissance de demandes pour la désignation de sites patrimoniaux, mais les Dénés de Łutsël K'e font partie de la Première Nation des Dénés de l'Akaitcho, si bien que nous travaillons avec les Dénés yellowknives et la Première Nation Deninu K'ue. C'est une revendication territoriale que nous devons régler. Il y a également des négociations qui se poursuivent avec la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest relativement à un accord sur la gestion des terres et des ressources. J'espère n'avoir oublié personne, mais ce sont les deux principaux.

La sénatrice McCallum : Les Dénés de Deline ont une entente d'autonomie gouvernementale.

M. Nadler : C'était au nord de la région de Sahtu, et cette revendication territoriale a été réglée. L'entente conclue avec les Tlichos porte aussi sur une zone à proximité du parc, mais vers le nord. Il y a près de Deline un magnifique lieu patrimonial appelé Saoyú-?ehdacho où nous aimerions bien pouvoir vous accueillir, si vous prévoyez visiter la région.

La sénatrice McCallum : Vous nous avez également indiqué que le gouvernement territorial allait conclure une entente avec le Canada dans un avenir rapproché. Sur quoi porterait cette entente?

Mr. McNamee: That's in fact what we are negotiating and are very close to concluding now. Prior to devolution, the land was federal. With the devolution agreement, administration and control of the Northwest Territories, lands and resources rests with the territorial government. The Canada National Parks Act requires that Canada has title to the surface and the subsurface to create a national park reserve. That is the way in which we administer it.

What we do is we negotiate an agreement with the territorial government for the purposes of setting the terms and conditions under which the land would be transferred from the territorial government to Canada. Part of what you see in front of you with some of these amendments are the result of those negotiations. Our consultations indicated strong support for maintaining a number of non-Indigenous local activities. That's part of the agreement that we have negotiated with the GNWT. It's a key agreement that we hope to sign this summer, along with the other agreements that Senator Patterson asked about.

Senator McCallum: Thank you.

Senator McCoy: I have a very quick question. It caught my ear when you were talking about the Nature Conservancy not to be confused with, at page 1 of 2, talking about the national park reserve. Did you say it's going to be represented by Nature United?

Mr. McNamee: First of all, there is the Nature Conservancy of Canada, which works to acquire private land. In fact, they've also been working with us on this proposal because there is one fee simple property that they helped us to acquire. Then there's something called the "Nature Conservancy," so a different organization. They apparently recently changed their name to Nature United.

Senator McCoy: So we should change this to Nature United, maybe?

Mr. McNamee: I'm sorry, senator; I guess that's a briefing that I assume was prepared for senators, so we don't know it. I think this just happened recently. The point being that the Nature Conservancy, now Nature United, is the organization that the Łutsël K'e Dene First Nation worked with to raise the matching funds for the trust fund that I described earlier.

Senator McCoy: But Nature United will not be actually administering the fund?

M. McNamee : C'est justement cette entente que nous sommes en train de négocier et sur le point de conclure. Avant la dévolution, ces terres étaient fédérales. En vertu de l'accord de dévolution, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est responsable de la gestion et du contrôle des terres et des ressources. La Loi sur les parcs nationaux du Canada exige que le Canada soit propriétaire des terres en surface et en sous-sol pour pouvoir créer une réserve à vocation de parc national. C'est en fonction de cela que nous gérons le tout.

Nous négocions ainsi un accord avec le gouvernement territorial pour établir les modalités suivant lesquelles les terres seront transférées du territoire au Canada. C'est en partie grâce à ces négociations que l'on a pu en arriver à cette carte que vous avez sous les yeux avec certaines des modifications qui ont été apportées. Nos consultations ont révélé un soutien important en faveur du maintien d'un certain nombre d'activités locales non autochtones. Cela fait partie de l'entente que nous avons négociée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. C'est une entente clé que nous espérons pouvoir signer cet été en même temps que les autres ententes évoquées par le sénateur Patterson.

La sénatrice McCallum : Merci.

La sénatrice McCoy : J'ai une très brève question. Vous avez capté mon attention en disant qu'il fallait éviter la confusion dans le cas de l'organisme Nature Conservancy. J'ai sous les yeux la première page du document concernant la réserve de parc national. N'avez-vous pas indiqué que les bailleurs de fonds vont être représentés par Nature United?

M. McNamee : Précisons qu'il y a d'abord Conservation de la nature Canada, qui s'emploie à acquérir des terres privées. Pour la présente proposition, nous avons d'ailleurs aussi obtenu la collaboration de cette organisation qui nous a aidés à acquérir une propriété en fief simple. Il y a aussi une autre organisation qui avait pour nom « Nature Conservancy ». Il semblerait toutefois qu'elle ait adopté récemment un nouveau nom, soit Nature United.

La sénatrice McCoy : Nous devrions peut-être faire le changement ici pour indiquer plutôt Nature United?

M. McNamee : Je suis désolé, madame la sénatrice, mais je suppose que c'est un document qui a été rédigé à l'intention des sénateurs, mais qui n'a pas été porté à notre connaissance. Je crois que ce changement vient tout juste d'être apporté. Il faut surtout retenir que Nature Conservancy, qui s'appelle maintenant Nature United, est l'organisation avec laquelle la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e a collaboré pour recueillir le financement de contrepartie aux fins du fonds en fiducie dont j'ai parlé tout à l'heure.

La sénatrice McCoy : Mais ce n'est pas Nature United qui va administrer ce fonds?

Mr. McNamee: No. That will be administered by a board of directors and the Łutsël K'e Dene First Nation.

Senator McCoy: Thank you.

[Translation]

Senator Mockler: I want to talk about two specific topics. This is certainly a welcome initiative. Over the past three months, I've had the opportunity to participate in roundtables with the New Brunswick First Nations. They're concerned about the possibility of a class-action lawsuit, for example, for the national parks. I don't need to tell you the history of Kouchibouguac National Park. In that case, the Indigenous people felt that they weren't treated fairly. The First Nations should always be at the negotiating table. I have a question about Kouchibouguac park.

[English]

There will also be a question on what we call the Indigenous knowledge studies before we make a decision on expanding, creating or making adjustments. Have they been properly consulted? Can you share that information with us? Who came to those tables to advise you to take this route in Bill C-97?

[Translation]

At the same time, I want to hear about the current status of the class-action lawsuit concerning Kouchibouguac, in New Brunswick.

Mr. Nadler: Kouchibouguac park has a complicated history. Of course, some people in the region have faced real challenges with regard to the creation of the park.

We should probably prepare a written response, because I don't know exactly what's happening with their request right now. I can confirm that I fully understand the history of the park and the challenges faced by the people of the region.

The Chair: I want to point out that this part falls outside the scope of the study of the bill before us.

Mr. Nadler: It's not related, but —

The Chair: Can you send us something that we'll share later?

Mr. Nadler: That's fine. I'd be pleased to send you a written response to the question. Mr. McNamee can tell you about the commitments that have been made to Indigenous groups.

M. McNamee : Non. Il sera administré par un conseil d'administration et par la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e.

La sénatrice McCoy : Merci.

[Français]

Le sénateur Mockler : J'aimerais parler de deux sujets en particulier. Il faut certainement applaudir cette initiative. Au cours des trois derniers mois, j'ai eu l'occasion de participer à des tables rondes avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Elles sont préoccupées par la possibilité d'un recours collectif, par exemple, pour les parcs nationaux. Je n'ai pas besoin de vous raconter l'histoire du parc national de Kouchibouguac. Dans ce dossier, les Autochtones estimaient qu'ils n'avaient pas été traités équitablement. Les Premières Nations devraient toujours se trouver à la table de négociations. J'aurais une question à poser sur le parc de Kouchibouguac.

[Traduction]

J'aurai aussi une question concernant la prise en compte du savoir autochtone avant toute décision concernant la création, la modification ou l'agrandissement d'un parc. Les Autochtones ont-ils été suffisamment consultés? Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est? Qui exactement est venu vous conseiller de procéder de cette manière avec le projet de loi C-97?

[Français]

En même temps, j'aimerais que vous nous informiez de l'état actuel du recours collectif ayant trait à Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick.

M. Nadler : L'histoire du parc de Kouchibouguac est compliquée. Bien évidemment, certaines personnes dans la région ont dû faire face à de réels défis par rapport à la création de ce parc.

On devrait probablement vous préparer une réponse écrite, parce que je ne sais pas exactement ce qui se passe avec leur demande en ce moment. Je vous confirme que je comprends bien l'histoire du parc et les difficultés éprouvées par les gens de la région.

La présidente : Je vous signale que cette partie déborde du cadre de l'étude du projet de loi que nous étudions.

M. Nadler : Ce n'est pas lié, mais...

La présidente : Vous pourrez nous envoyer quelque chose que nous partagerons plus tard?

M. Nadler : C'est exact. C'est avec plaisir que je vous ferai parvenir une réponse écrite à cette question. M. McNamee peut vous répondre en ce qui a trait aux engagements qui ont été pris vis-à-vis des groupes autochtones.

Senator Mockler: I'd appreciate it.

[English]

Mr. McNamee: As I mentioned, we have seen over the last couple of decades that some of our national parks are, in fact, proposals that have been brought to us by Indigenous groups. Tuktut Nogait in the Northwest Territories is one. While Parks Canada had a long-standing interest going back 50 years, as I noted, it was in fact the Łutsël K'e Dene First Nation in 2006, urged on by their elders, that brought forward the proposal that really ignited this current work that has resulted in the boundary that you see in front of you. They were the drivers of this. Łutsël K'e got a mandate from their chief and council to work with Canada and also, after devolution, to work with the Government of the Northwest Territories. They had been intimately involved.

We don't just go into their community and say, "We're here to consult you. You have 30 days to respond. Thank you very much." That's not the approach. We are and have been negotiating with them since 2006. We have been working with the Northwest Territory Métis Nation negotiators since 2015, although there was some work prior to that.

It's not just consultation. This has been a negotiation process where we meet on a regular basis to go through agreements for the purpose of setting up a cooperative management board to look at different types of investment with the communities. It really has been more of a negotiation, with both parties involved on an ongoing basis. I hope that helps with your question, senator.

[Translation]

Mr. Nadler: Of course, we've learned lessons from the past. We've really changed our approach to establishing parks. Indigenous groups are now fully involved in the creation process, but also directly in park management.

Senator Mockler: That's exactly where the committee wants to go in relation to what you just said. You said that you've learned from the past. Can you provide three lessons from the past that you're applying now, with the experience that you've acquired?

Mr. Nadler: Of course. We've learned a very relevant lesson, which is as follows. Two science or knowledge systems are now being used for ecological management in parks. Western science is used, but also science based on the traditional knowledge of Indigenous peoples. Both are treated equally. Instead of making one subordinate to the other, we treat both equally. We've

Le sénateur Mockler : S'il vous plaît.

[Traduction]

M. McNamee : Comme je l'indiquais précédemment, nous avons pu constater au cours des dernières décennies que certains de nos parcs nationaux sont en fait issus de propositions mises de l'avant par des groupes autochtones. C'est le cas notamment du parc national Tuktut Nogait dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien que, comme je l'ai mentionné, Parcs Canada s'intéresse depuis déjà 50 ans à ce projet, ce sont en fait les gens de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e qui, pressés par leurs aînés, ont mis de l'avant en 2006 la proposition qui a déclenché le travail accompli pour en arriver au résultat que vous avez sous les yeux. Ils ont été les fers de lance de ce projet. Les Łutsël K'e ont reçu de leur chef et de leur conseil de bande le mandat de travailler avec le gouvernement du Canada puis, après la dévolution, avec celui des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont joué un rôle actif depuis le début.

Nous ne nous contentons pas de visiter une communauté pour lui dire : « Nous sommes ici pour vous consulter. Vous avez 30 jours pour répondre. Merci beaucoup. » Ce n'est pas notre façon de procéder. Nous négocions avec eux depuis 2006. Nous travaillons avec les négociateurs de la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest depuis 2015, et des travaux avaient même été entrepris auparavant.

Ce n'est pas seulement une consultation. C'est une démarche de négociation continue qui nous amène à nous rencontrer régulièrement afin de conclure des ententes pour l'établissement d'un conseil de cogestion aux fins de l'examen des différentes possibilités d'investissement avec les communautés touchées. C'est bien davantage qu'une simple négociation, car les deux parties ont leur mot à dire depuis l'amorce du processus. J'espère avoir répondu à votre question, madame la sénatrice.

[Français]

M. Nadler : Bien entendu, nous avons appris des leçons du passé. Nous avons vraiment changé notre approche relativement à l'établissement des parcs. Les groupes autochtones sont maintenant bien impliqués dans le processus de création, mais aussi directement dans la gestion des parcs.

Le sénateur Mockler : C'est précisément là où veut aller le comité par rapport à ce que vous venez de dire. Vous dites que vous avez tiré des leçons du passé. Pouvez-vous me donner trois leçons du passé que vous appliquez maintenant, avec l'expérience que vous avez acquise?

M. Nadler : Bien sûr. En fait, nous avons appris une leçon vraiment pertinente, qui est la suivante. Pour ce qui est des parcs, on utilise maintenant deux systèmes de sciences ou de connaissances pour la gestion de l'écologie. On utilise la science occidentale, mais également la science basée sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones. Les deux

learned a lot, for example, about the use of fire in our parks, and therefore in the field, to manage ecology. That's one example.

The second lesson that we've learned is the following. Gwaii Haanas and Haida Gwaii were mentioned earlier in a response to a question. This experience probably transformed Parks Canada's approach to co-managing a national park and involving Indigenous peoples in decision making for national parks. The parks are truly managed in partnership with Indigenous groups.

The third lesson that we've learned is the following. In one of his responses, Mr. McNamee referred to something that he called the "conservation economy" in a place such as Thaidene Néné. We're currently talking, with the Indigenous people of Łutsël K'è, about a world where we can have an interest in a mine or in traditional economic development. At the same time, the Indigenous people can develop a local economy based on conservation, such as harvests or even ecotourism. This economy could help to mitigate the ups and downs associated with the development of a mine or natural resources.

The Chair: We have time for two more questions.

[*English*]

Senator Patterson: I had quite a few questions answered, which is great.

One thing I'm curious about is I notice that all the big parks in Canada are in the North. You have Wood Buffalo at 44,000 square kilometres, Ukkusiksalik at 21,000 square kilometres, Sirmilik at 22,000 and Quttinirpaaq at 37,000. These are in Nunavut. Nahanni is 30,000. Kluane in Yukon is 22,000. Auyuittuq in Nunavut is 19,000.

Many people tell me that, at least at present, there aren't very many visitors. There isn't much opportunity to for tourism or outfitting. I wonder if you'd comment on whether you think there's ecotourism potential in Thaidene Néné, and I wonder if you would provide the committee with visitor figures for all of the national parks.

I did some research a few years ago, and I found out there were some very small visitor numbers in some of these

sont traitées également. Plutôt que d'en subordonner une à l'autre, les deux sont traitées de manière égale. Nous avons beaucoup appris, par exemple, sur l'utilisation du feu dans nos parcs, donc sur le terrain, pour gérer l'écologie. Voilà un exemple.

La deuxième leçon que nous avons tirée est la suivante. On a parlé précédemment de Gwaii Haanas et de Haida Gwaii dans une réponse à une question qui nous a été posée. Cette expérience a probablement transformé l'approche de Parcs Canada en ce qui a trait à la cogestion d'un parc national et à l'intégration des peuples autochtones dans la prise de décisions liées aux parcs nationaux. Cette gestion se fait réellement en partenariat avec les groupes autochtones.

La troisième leçon que nous avons apprise est la suivante. M. McNamee a parlé, dans une de ses réponses, d'une chose qu'il a appelée l'« économie de conservation » dans un endroit comme Thaidene Néné. On parle maintenant, avec les Autochtones de Łutsël K'è, d'un monde où on peut avoir des intérêts dans une mine ou dans un développement économique traditionnel. En même temps, ces Autochtones peuvent développer une économie locale basée sur la conservation, comme les récoltes ou même l'écotourisme. Cette économie pourrait permettre d'atténuer les hauts et les bas liés au développement d'une mine ou de ressources naturelles.

La présidente : Il nous reste du temps pour deux dernières questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Patterson : Il y a quelques-unes de mes questions auxquelles vous avez déjà répondu, ce qui est formidable.

J'ai noté que tous les grands parcs du Canada sont situés dans le Nord. Il y a Wood Buffalo qui a une superficie de 44 000 kilomètres carrés, Ukkusiksalik à 21 000 kilomètres carrés, Sirmilik à 22 000 et Quttinirpaaq à 37 000. Ces parcs sont tous situés au Nunavut. Il y a aussi celui de Nahanni qui s'étend sur 30 000 kilomètres carrés. Le parc Kluane au Yukon a une superficie de 22 000 kilomètres carrés, alors qu'elle est de 19 000 kilomètres carrés pour le parc Auyuittuq au Nunavut.

Bien des gens m'ont fait remarquer que ces parcs n'attirent pas un très grand nombre de visiteurs, du moins pour l'instant. Les installations touristiques et les pourvoiries sont plutôt rares. J'aimerais que vous nous disiez si vous voyez un potentiel écotouristique pour le parc Thaidene Néné et que vous puissiez transmettre au comité les statistiques sur le nombre de visiteurs dans tous nos parcs nationaux.

D'après les recherches que j'ai faites il y a quelques années déjà, les visiteurs se présentent en nombre très restreint dans

huge parks. They would have been even smaller if a cruise ship hadn't dropped a few people off on a Zodiac.

Are you concerned about economic benefit to communities in the tourism area?

Mr. McNamee: We're going to do a dual dance here, if you'll permit us.

With respect to Thaidene Nëné, we view this as having the potential to be the most visited northern national park. Given its proximity to Yellowknife — it's about a 50-minute flight — given the effort, in particular, that the Łutsël K'e Dene First Nation are putting into preparing for this national park reserve, we think it stands a very good chance of having some good visitation numbers.

I would say that in our establishment business, we don't look at national parks as just environmental protection measures. We view these as making a really important contribution to local communities. We are present throughout about 300 remote communities across Canada. In some of the parks in Nunavut, all of the employees are Inuit. In fact, what we have found is that by having a number of Indigenous people involved in our cooperative management boards, they're learning governance skills, and some have gone on to become the chiefs or grand chiefs of their community or First Nation.

Absolutely, senator, we view these as not just environmental initiatives but as providing important economic benefits. This has been a major driver behind Łutsël K'e's reason for promoting this national park.

Mr. Nadler: I have some figures to share that I can provide to the committee afterwards as well so you have it for future reference.

Parks Canada has a significant investment program in our infrastructure right now, so our budget is larger than it would normally be. For the year in question, 2017-18, our budget was \$1.25 billion. We've worked with Statistics Canada to look at the economic impacts of our operations across the country in our places. That investment by the government generated \$4 billion in economic benefit for communities primarily through tourism: \$2.5 billion in revenue for working people, and nearly 40,000 jobs across the country.

In a place like Nunavut, where we are seeing an evolution since the territory was established, it is important to look at not only the immediate but also the future. Auyiittuq is a more

ces immenses parcs. Ils seraient encore moins nombreux si quelques passagers d'un navire de croisière ne s'y étaient pas rendus en canot pneumatique.

Croyez-vous qu'il y ait lieu de s'inquiéter quant aux retombées économiques pour ces communautés dans le secteur touristique?

M. McNamee : Nous allons répondre à cette question en tandem, si vous le permettez.

Nous estimons que le parc national Thaidene Nëné pourrait être celui qui sera le plus visité dans le Nord. Étant donné qu'il est situé à proximité de Yellowknife — à environ 50 minutes d'avion —, et compte tenu des efforts déployés tout particulièrement par la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e pour préparer le terrain en vue de la création de cette réserve à vocation de parc national, nous pensons que celle-ci a d'excellentes chances d'attirer un nombre important de visiteurs.

Lorsque vient le temps de créer un nouveau parc national, nous ne considérons pas uniquement l'aspect protection de l'environnement. À nos yeux, ces parcs contribuent grandement à la prospérité des communautés locales. Nous sommes présents dans quelque 300 collectivités éloignées de tout le pays. Dans certains parcs du Nunavut, tous les employés sont inuits. Nous avons d'ailleurs pu constater que la participation des Autochtones à nos conseils de cogestion leur permet d'acquérir des compétences en gouvernance qui ont aidé certains d'entre eux à devenir chefs ou grands chefs au sein de leur Première Nation.

Je peux vous assurer, sénateur, que nous ne considérons pas qu'il s'agit simplement de projets de protection de l'environnement. Nous anticipons bel et bien des retombées économiques importantes. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles les Łutsël K'e ont réclamé la création de ce parc national.

M. Nadler : Il y a certains chiffres que je pourrai vous communiquer après la séance pour votre gouverne.

Comme Parcs Canada est en plein cœur d'un important programme d'investissement dans ses infrastructures, notre budget est plus élevé qu'il le serait normalement. Pour l'exercice 2017-2018, il était de 1,25 milliard de dollars. En collaboration avec Statistique Canada, nous avons cherché à évaluer les répercussions économiques de nos activités dans les parcs de toutes les régions du pays. Cet investissement gouvernemental a généré des retombées économiques de 4 milliards de dollars pour les collectivités, principalement dans le secteur touristique; des revenus de 2,5 milliards de dollars pour les travailleurs; et la création de près de 40 000 emplois au pays.

Dans un endroit comme le Nunavut dont nous pouvons suivre l'évolution depuis la création du territoire, il importe de ne pas envisager les choses uniquement dans une perspective à court

popular park than Sirmilik or Quttinirpaaq because of its proximity to a hub and its ease of access. However, as Nunavut changes and grows, and as we see development in a place like Pond Inlet, you can imagine a situation where Sirmilik becomes equally popular.

You mentioned cruise ships. We've been working with the cruise ship industry to take better advantage of them. As more people are interested in the Arctic, we want to work with cruise ships to ensure benefits accrued to communities from visitation to places like Sirmilik, and the wrecks of the HMS *Erebus* and *Terror* as well, near Gjoa Haven. While the visitation now is modest, it's important for us to think of the future as well and to contemplate a time when that work with the tourism industry starts to bear real fruit for Nunavut.

Senator Patterson: Will we get the visitor numbers?

Mr. Nadler: Yes. It is available on the website, but we will give you the link right away.

Senator Patterson: Madam Chair, may I take a moment to say we are honoured to have Michael McLeod, member of Parliament for Northwest Territories, with us here today.

The Chair: Welcome, and thank you for being here.

We have exceeded our time, but this is important and we have questions, so that's good.

Senator McCallum: Thank you, Madam Chair. I wanted to go back to your impact and benefit agreements. You had been asked if they were confidential. There is a disturbing trend toward preventing litigation, and it is in the benefit agreement. Do the ones that you know about prevent litigation by Indigenous people?

Mr. Nadler: There are resolution provisions, but they don't bar litigation.

Mr. McNamee: I would have to look at it again, but I'm not aware of anything about litigation in the agreements we've negotiated. However, as my colleague has pointed out, part of the issue in negotiating these things is that under our legislation we need to ensure that the authority of the minister is not

terme. Il faut également voir ce que l'avenir peut nous réserver. Le parc Auyuittuq est plus populaire que les parcs Sirmilik et Quttinirpaaq parce qu'il est situé à proximité d'un aéroport-carrefour et donc plus facile d'accès. Toutefois au fil de l'évolution et de la croissance du Nunavut, et à la faveur du développement de localités comme celle de Pond Inlet, on peut s'imaginer une situation où le parc Sirmilik serait tout aussi populaire.

Vous avez parlé des navires de croisière. Nous avons discuté avec les gens de cette industrie afin de voir comment nous pourrions tirer davantage profit de leurs activités. Comme plus de gens s'intéressent à l'Arctique, nous voulons collaborer avec les croisiéristes pour assurer des retombées supplémentaires aux communautés grâce à la visite d'endroits comme le parc Sirmilik et les épaves du HMS *Erebus* et du *Terror* à proximité de Gjoa Haven. Même si le nombre de visiteurs est actuellement très restreint, il est important de nous tourner vers l'avenir, de telle sorte que le Nunavut puisse un jour récolter les fruits véritables de cette collaboration avec l'industrie touristique.

Le sénateur Patterson : Allez-vous nous transmettre le nombre de visiteurs dans les différents parcs?

M. Nadler : Oui, ces chiffres sont accessibles sur notre site web, et nous allons vous fournir le lien dès maintenant.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, puis-je prendre un instant pour dire à quel point nous sommes honorés de recevoir parmi nous aujourd'hui M. Michael McLeod, député des Territoires du Nord-Ouest?

La présidente : Bienvenue et merci d'être des nôtres.

Nous avons déjà dépassé le temps qui nous était imparti, mais, comme il s'agit d'un sujet important et que les sénateurs ont des questions, nous pouvons poursuivre.

La sénatrice McCallum : Merci, madame la présidente. Je veux revenir à vos ententes sur les répercussions et les avantages. On vous a demandé si elles étaient confidentielles. Il y a une tendance un peu préoccupante que l'on peut observer. On semble vouloir éviter à tout prix d'éventuelles poursuites judiciaires, et les ententes comportent des dispositions en ce sens. À votre connaissance, est-ce le cas de ces ententes avec les Autochtones?

M. Nadler : Il y a des dispositions pour le règlement des différends, mais les poursuites ne sont pas interdites.

M. McNamee : Il faudrait que je vérifie, mais il n'y a pas à ma connaissance de dispositions concernant d'éventuelles poursuites dans les ententes que nous avons négociées. Cependant, comme mon collègue le soulignait, il faut notamment s'assurer lorsqu'on négocie des ententes semblables

fettered — that the minister's authority is there and has the final decision.

However, in our agreements we set up a sort of consensus approach. We have set up a cooperative management board so that if there is a dispute, Parks Canada doesn't go running to the minister to say, "Well, we have a dispute. Here is their view, here is our view and here is what we want you to do." The agreements are structured so that we can't do that. The agreements are structured so that if there is a dispute, both sides have to agree that, at a particular point, it goes to the minister.

This is anecdotal within Parks Canada, but I think within the last 25 years my understanding is that there has been one reference that went to the minister and the minister said, "You work it out; I'm not going to make a decision." It went back. That's the approach that we've taken. We've been working with the Haida for about 25 years on that kind of approach. That's another one of the lessons we've learned: Don't go running off to the minister and say, "Make a decision that favours us" or something like that. I'm being a bit flippant, but we find the consensus approach works and it forces cooperative management board officials and Indigenous people to work out these issues in a meaningful way. I hope that helps.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Massicotte: You gave us a lot of numbers. I think you said the government funds \$1.25 billion a year for your operation, and you have a revenue of \$5 billion?

Mr. Nadler: In 2017-18, our budget was \$1.25 billion. We worked with Statistics Canada on a model to measure the impacts of those investments on the local tourism industry and the local economy.

Senator Massicotte: So you spent \$1.25 billion?

Mr. Nadler: And that generated \$4 billion.

Senator Massicotte: But you didn't get any cash in?

Mr. Nadler: No, the \$1.25 billion includes our own revenues.

Senator Massicotte: But the \$4 billion is not cash coming in the door.

Mr. Nadler: Those are benefits to the community.

que l'autorité conférée au ministre par la loi n'est aucunement diluée. C'est le ministre qui est responsable et qui prend la décision finale.

Nous avons toutefois établi dans nos ententes une approche fondée en quelque sorte sur le consensus. Nous avons mis en place un conseil de cogestion de telle sorte que Parcs Canada n'avise pas immédiatement le ministre en cas de différend pour lui présenter les deux points de vue et lui demander de trancher en sa faveur. Les ententes sont structurées de manière à ce que cela ne soit pas possible. En cas de différend, les deux parties doivent convenir que le ministre doit en être saisi à un moment précis.

C'est un constat qui n'a pas de valeur statistique, mais je crois qu'il n'y a eu au cours des 25 dernières années à Parcs Canada qu'une seule situation où l'on s'est adressé à un ministre en pareil cas pour se faire répondre qu'il n'allait pas prendre une décision et qu'il fallait revenir à la table pour régler le tout. C'est l'approche qui a été adoptée. C'est celle que nous avons utilisée pendant 25 ans avec les Haïdas. C'est une des leçons que nous avons tirées : il ne faut pas se précipiter vers un ministre pour lui demander de prendre une décision en notre faveur ou quoi que ce soit de semblable. Sans prétention aucune, nous jugeons que cette recherche d'un consensus produit de bons résultats en obligeant les membres du conseil de cogestion et les Autochtones à travailler ensemble à la recherche de solutions efficaces. J'espère vous avoir aidée à y voir un peu plus clair.

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur Massicotte : Vous nous avez fourni de nombreux chiffres. Je crois que vous avez indiqué que le gouvernement vous finance à hauteur de 1,25 milliard de dollars par année et que vous avez des revenus de 5 milliards de dollars?

M. Nadler : En 2017-2018, notre budget était de 1,25 milliard de dollars. En collaboration avec Statistique Canada, nous avons établi un modèle pour évaluer les répercussions de ces investissements sur l'industrie touristique et l'économie locales.

Le sénateur Massicotte : Alors, vous avez dépensé 1,25 milliard de dollars?

M. Nadler : Et cela a généré des retombées de 4 milliards de dollars.

Le sénateur Massicotte : Mais vous n'avez encaissé aucun revenu?

M. Nadler : Non, nos revenus sont inclus dans le montant de 1,25 milliard de dollars.

Le sénateur Massicotte : Ces 4 milliards de dollars ne sont pas retrouvés dans vos coffres.

M. Nadler : Ce sont des retombées pour les différentes communautés.

Senator Massicotte: It's an accounting argument saying that you created this economic impact.

Mr. Nadler: Yes. It is an economic model.

Senator Massicotte: Some people could argue that it should be more, but I suspect your expertise is not marketing or promotion. Have you considered employing third parties to have a right for five or 10 years to promote this and bring in tourism? Have you considered that aspect?

Mr. Nadler: No. That is an excellent question. You are right; we are not experts in marketing and promotion. We are not bad at it, but we are not experts. We work with the destination marketing organizations for the provinces and regions of the country and then with Destination Canada, Canada's international marketing organization. We lean heavily on them for promotions. If you consider Newfoundland's national/international promotions, you will see that Parks Canada places are central in that advertising and promotion.

Senator Massicotte: I suggest you consider that. It is not a lack of confidence in you, but if private enterprise is motivated it's amazing how creative they can get.

The Chair: Thank you for that.

MP McLeod, do you wish to make a comment or ask any question?

Michael V. McLeod, Member of Parliament for Northwest Territories: I am fine. I am just here to hear everybody's comments.

The Chair: With that, I will thank our witnesses, but don't go away because we want to discuss our report in camera.

Mr. Nadler: It was a privilege to be here. Thank you, everyone.

The Chair: Honourable senators, we will continue our meeting in camera.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Massicotte : C'est un outil comptable vous permettant d'affirmer que vous êtes à l'origine de ces retombées économiques.

M. Nadler : Oui. C'est un modèle économique.

Le sénateur Massicotte : Certains pourraient faire valoir que ces retombées devraient être encore plus élevées. Je présume par ailleurs que vous n'êtes pas des experts en marketing ou en promotion. Avez-vous envisagé la possibilité de faire appel à des tiers dans le cadre d'un mandat de 5 ou 10 ans pour faire la promotion de ces parcs et attirer des touristes? Est-ce une avenue que vous avez considérée?

M. Nadler : Non. C'est une excellente question. Vous avez raison de dire que nous ne sommes pas des experts en marketing et en promotion. Nous nous débrouillons bien, mais nous ne sommes pas des experts. Nous collaborons avec les différents offices touristiques provinciaux et régionaux de même qu'avec Destination Canada, l'organisation qui fait la promotion de notre pays comme destination touristique à l'échelle internationale. Nous nous en remettons en grande partie à eux pour la promotion. Si vous regardez les publicités visant à attirer à Terre-Neuve des touristes canadiens et étrangers, vous verrez que Parcs Canada y occupe une place de choix.

Le sénateur Massicotte : Je vous recommanderais d'envisager cette possibilité. Ce n'est pas que je manque de confiance à votre endroit, mais une entreprise privée peut se montrer vraiment créative lorsque la motivation est au rendez-vous.

La présidente : Merci.

Monsieur McLeod, souhaiteriez-vous faire une observation ou poser une question?

Michael V. McLeod, député, Territoires du Nord-Ouest : Je vous remercie. Je suis simplement là pour entendre tout ce que les participants ont à dire.

La présidente : Le moment est donc venu de remercier nos témoins. J'invite toutefois les sénateurs à ne pas trop s'éloigner, car nous devons discuter de notre rapport à huis clos.

M. Nadler : Ce fut un privilège pour nous d'être des vôtres. Merci à tous.

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons nous arrêter quelques instants avant de poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, May 28, 2019

Parks Canada:

Michael Nadler, Acting Chief Executive Officer;
Kevin McNamee, Director, Protected Areas Establishment Branch.

TÉMOINS

Le mardi 28 mai 2019

Parcs Canada :

Michael Nadler, directeur général par intérim;
Kevin McNamee, directeur, Direction de l'établissement des aires protégées.